Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires économiques et monétaires

2024/2117(INI)

19.3.2026

AMENDEMENTS
1 - 224

Projet de rapport
Matthias Ecke
(PE779.360v01-00)

Un cadre fiscal cohérent pour le secteur financier de l'Union
(2024/2117(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) nº 2023/1114 sur les marchés de crypto-actifs (règlement MiCA),

Or. en

Amendement 2
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la proposition de la Commission du 12 septembre 2023 établissant un système d'imposition en fonction du siège central pour les micro, petites et moyennes entreprises et modifiant la directive 2011/16/UE,

Or. en

Amendement 3
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la décision du Conseil 2020/2053 relative au système des ressources propres de l'Union

européenne,

Or. en

Amendement 4
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission intitulée «La prochaine génération de ressources propres pour le budget de l'UE» (COM(2021)0566),

Or. en

Amendement 5
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne sur l'exonération de la TVA pour les services financiers et d'assurance,

Or. en

Amendement 6
Regina Doherty

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la proposition de la Commission européenne du 30 septembre 2025 relative à l'accroissement de la disponibilité de comptes d'épargne et d'investissement bénéficiant d'un traitement fiscal simplifié et favorable,

Or. en

Amendement 7
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le document de travail de la Banque mondiale «VAT Exemptions, Embedded Tax, and Unintended Consequences» (Exonérations de la TVA, TVA incorporée et conséquences non voulues), de mai 2025,

Or. en

Amendement 8
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que, dans ***sa*** lettre de mission de 2024 adressée ***à Wopke Hoekstra,*** commissaire chargé de la fiscalité, ***la présidente de*** la Commission***, Ursula von der Leyen, a chargé*** la Commission de trouver des	A. considérant que, dans ***la*** lettre de mission de 2024 adressée ***par le président de la Commission au*** commissaire chargé de la fiscalité, la Commission ***est chargée*** de trouver des solutions innovantes pour la taxation du secteur financier de l'Union

solutions innovantes pour la taxation du secteur financier de l'Union afin de soutenir la poursuite de l'intégration du secteur, de l'activité transfrontière et de l'innovation; que la Commission a lancé une étude sur la fiscalité du secteur financier dans l'Union;

afin de soutenir la poursuite de l'intégration du secteur, de l'activité transfrontière et de l'innovation; que la Commission a lancé une étude sur la fiscalité du secteur financier dans l'Union ***en vue d'évaluer les distorsions, les exonérations et les lacunes existantes dans le cadre fiscal actuel, y compris le traitement préférentiel de certains services financiers et les coûts cachés de la TVA, et d'étudier les possibilités d'une approche plus cohérente, progressive et durable de la taxation du secteur financier au niveau de l'Union***; ***que ce travail est particulièrement pertinent à la lumière de la nécessité pour l'Union de mobiliser de nouvelles ressources propres, de financer les transitions écologique et numérique et d'assurer l'égalité des règles du jeu entre les secteurs financiers des États membres;***

Or. en

Amendement 9
Gilles Boyer, Katri Kulmuni

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que, dans sa lettre de mission de 2024 adressée à Wopke Hoekstra, commissaire chargé de la fiscalité, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a chargé la Commission de trouver des solutions innovantes pour la taxation du secteur financier de l'Union afin de soutenir la poursuite de l'intégration du secteur, de l'activité transfrontière et de l'innovation; que la Commission a lancé une étude sur la fiscalité du secteur financier dans l'Union;	A. considérant que, dans sa lettre de mission de 2024 adressée à Wopke Hoekstra, commissaire chargé de la fiscalité, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a chargé la Commission de trouver des solutions innovantes pour la taxation du secteur financier de l'Union afin de soutenir la poursuite de l'intégration du secteur, de l'activité transfrontière et de l'innovation; que la Commission a lancé une étude sur la fiscalité du secteur financier dans l'Union; ***que toute initiative future devrait réduire la fragmentation du marché intérieur et renforcer la compétitivité en garantissant***

un cadre fiscal cohérent, prévisible et neutre pour les services financiers, tout en tenant compte de la diversité des modèles d'entreprise et des interactions fiscales dans le secteur financier de l'Union;

Or. en

Amendement 10
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que, dans sa lettre de mission de 2024 adressée à Wopke Hoekstra, commissaire chargé de la fiscalité, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a chargé la Commission de trouver des solutions innovantes pour la taxation du secteur financier de l'Union afin de soutenir la poursuite de l'intégration du secteur, de l'activité transfrontière et de l'innovation; que la Commission a lancé une étude sur la fiscalité du secteur financier dans l'Union;	A. considérant que, dans sa lettre de mission de 2024 adressée à Wopke Hoekstra, commissaire chargé de la fiscalité, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a chargé la Commission de trouver des solutions innovantes pour la taxation du secteur financier de l'Union afin de soutenir la poursuite de l'intégration du secteur, de l'activité transfrontière***, de la numérisation*** et de l'innovation; que la Commission a lancé une étude sur la fiscalité du secteur financier dans l'Union;

Or. es

Amendement 11
Gilles Boyer, Katri Kulmuni

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que le secteur financier de l'Union joue un rôle central dans le financement de l'économie réelle, en soutenant l'innovation et en facilitant l'investissement; qu'un secteur financier

stable, résilient et compétitif est donc essentiel pour la croissance économique, la stabilité financière et la mobilisation des capitaux nécessaires pour soutenir les transitions numérique, écologique et stratégique de l'Union;

Or. en

Amendement 12
Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la fiscalité relève de la compétence des États membres;

Or. en

Amendement 13
Gilles Boyer, Katri Kulmuni

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que, selon les données d'Eurostat, le secteur financier est une composante importante de l'économie de l'Union, générant environ 0,9 trillion d'euros de valeur ajoutée en 2022, employant près de 5 millions de personnes et enregistrant un chiffre d'affaires net d'environ 2,4 trillions d'euros; que le secteur contribue de manière substantielle aux finances publiques par l'intermédiaire de la taxation des entreprises, des impôts sur les montants des salaires et des prélèvements spécifiques au secteur;

Or. en

Amendement 14
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les services financiers sont généralement exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans l'Union; que les établissements financiers ne peuvent pas déduire la TVA payée sur leurs opérations en amont en raison de cette exonération, ce qui pose le «problème de la TVA irrécouvrable»;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 15
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que ***les*** services financiers sont ***généralement*** exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans l'Union; que les établissements financiers ne peuvent pas déduire la TVA payée sur leurs opérations en amont en raison de cette exonération, ce qui pose le «problème de la TVA irrécouvrable»;	B. considérant que ***de nombreux*** services financiers sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans l'Union; que les établissements financiers ne peuvent pas déduire la TVA payée sur leurs opérations en amont en raison de cette exonération, ce qui pose le «problème de la TVA irrécouvrable»;

Or. es

Amendement 16
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les services financiers sont généralement exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans l'Union; que les établissements financiers ne peuvent pas déduire la TVA payée sur leurs opérations en amont en raison de cette exonération, ce qui pose le «problème de la TVA irrécouvrable»;	B. considérant que les services financiers sont généralement exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans l'Union; que les établissements financiers ne peuvent pas déduire la TVA payée sur leurs opérations en amont en raison de cette exonération, ce qui pose le «problème de la TVA irrécouvrable»; ***que cette situation entraîne souvent des coûts supplémentaires pour les institutions financières et peut avoir une incidence sur les décisions en matière d'organisation et d'externalisation dans le secteur financier, et qu'elle ne constitue donc pas un avantage fiscal pour les prestataires de services financiers;***

Or. en

Amendement 17
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les services financiers sont généralement exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans l'Union; que les établissements financiers ne peuvent pas déduire la TVA payée sur leurs opérations en amont en raison de cette exonération, ce qui pose le «problème de la TVA irrécouvrable»;	B. considérant que les services financiers sont généralement exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans l'Union; que les établissements financiers ne peuvent pas déduire la TVA payée sur leurs opérations en amont en raison de cette exonération, ce qui pose ***ce que l'on appelle*** le «problème de la TVA irrécouvrable»***, que cette exonération entraîne des coûts de TVA cachés qui ont une incidence sur les consommateurs, faussent les modèles d'entreprise et créent des désavantages concurrentiels pour les prestataires de services plus petits,***

numériques et transfrontières;

Or. en

Amendement 18
Matthias Ecke, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les services financiers sont généralement exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans l'Union; que les établissements financiers ne peuvent pas déduire la TVA payée sur leurs opérations en amont en raison de cette exonération, ce qui pose le «problème de la TVA irrécouvrable»;	B. considérant que les services financiers sont généralement exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans l'Union; que les établissements financiers ne peuvent pas déduire la TVA payée sur leurs opérations en amont en raison de cette exonération, ce qui pose le «problème de la TVA irrécouvrable»; ***que la possibilité pour les institutions financières d'opter pour la TVA est appliquée de manière incohérente dans les États membres, ce qui entraîne de nouvelles distorsions du marché et une plus grande complexité administrative;***

Or. en

Amendement 19
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'exonération de la TVA remonte à 1977, alors que la taxation des services financiers était techniquement irréalisable; que les progrès technologiques rendent désormais cette taxation viable et que plusieurs juridictions dans le monde ont révisé des exonérations similaires;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 20
Markus Ferber

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'exonération de la TVA remonte à 1977, alors que la taxation des services financiers était techniquement irréalisable; que les progrès technologiques rendent désormais cette taxation viable et que plusieurs juridictions dans le monde ont révisé des exonérations similaires;	***supprimé***

Or. en

Amendement 21
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'exonération de la TVA remonte à 1977, alors que la taxation des services financiers était techniquement irréalisable; que les progrès technologiques ***rendent désormais cette taxation viable et que plusieurs juridictions dans le monde ont révisé des exonérations similaires***;	C. considérant que l'exonération de la TVA remonte à 1977, alors que la taxation des services financiers était techniquement irréalisable; que les progrès technologiques ***ont depuis lors rendu certains éléments du cadre obsolètes***; ***que, si la raison d'être de l'exonération reste valable, le cadre devrait être modernisé afin d'améliorer la simplicité, la sécurité juridique et la neutralité et d'éviter une fragmentation supplémentaire ou des charges de mise en conformité disproportionnées;***

Or. en

Amendement 22
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'exonération de la TVA remonte à 1977, alors que la taxation des services financiers était techniquement irréalisable; que ***les*** progrès technologiques rendent désormais cette taxation viable ***et que plusieurs juridictions dans le monde ont révisé des exonérations similaires***;	C. considérant que l'exonération de la TVA remonte à 1977, alors que la taxation des services financiers était techniquement irréalisable ***en raison de la complexité de la tarification de l'intermédiation financière et de la capacité limitée de suivre et de répartir la valeur ajoutée***; que ***d'importants*** progrès technologiques***, numériques et en matière de surveillance, notamment le traitement des données en temps réel et l'amélioration des exigences en matière de déclaration, ont depuis lors éliminé un grand nombre d'obstacles techniques qui justifiaient à l'origine l'exonération et*** rendent désormais cette taxation viable;

Or. en

Amendement 23
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'exonération de la TVA remonte à 1977, alors que la taxation ***des*** services ***financiers était techniquement irréalisable***; que les progrès technologiques ***rendent désormais cette taxation viable*** et que plusieurs juridictions dans le monde ont révisé des exonérations similaires;	C. considérant que l'exonération de la TVA ***applicable à de nombreux services financiers*** remonte à 1977, alors que la taxation ***de ces*** services ***soulevait d'importantes difficultés techniques et administratives***; que les progrès technologiques ***ont partiellement réduit ces difficultés*** et que plusieurs juridictions dans le monde ont révisé des exonérations similaires;

Or. es

Amendement 24
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que plusieurs juridictions dans le monde ont révisé des exonérations similaires ou ont mis en place d'autres formes de taxation des services financiers, afin de réduire les distorsions, d'élargir l'assiette fiscale et de garantir une contribution plus équitable du secteur financier aux recettes publiques; que le maintien d'une exonération générale de la TVA risque d'accentuer les distorsions de concurrence entre le secteur financier et l'économie réelle et de porter atteinte à la neutralité, à l'équité et à l'efficacité du système fiscal de l'Union;

Or. en

Amendement 25
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que l'exonération de la TVA pour les services financiers réduit la charge fiscale effective sur l'intermédiation financière par rapport à la majorité des autres secteurs de l'économie; que cela contribue à une répartition régressive de la charge fiscale

en déplaçant la fiscalité indirecte vers les ménages et les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre;

Or. en

Amendement 26
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le rapport Letta et le rapport Draghi soulignent tous deux que la fragmentation ***fiscale au sein*** du marché unique entrave la croissance économique, le commerce et les activités transfrontières; que les obstacles internes à l'Union imposent effectivement un droit de douane de près de 100 % sur les services financiers;	D. considérant que le rapport Letta et le rapport Draghi soulignent tous deux que la fragmentation du marché unique***, y compris les obstacles réglementaires, administratifs et fiscaux,*** entrave la croissance économique, le commerce et les activités transfrontières; que les obstacles internes à l'Union imposent effectivement un droit de douane de près de 100 % sur les services financiers;

Or. es

Amendement 27
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que ces barrières et ces obstacles réglementaires sont, selon M. Draghi, bien plus préjudiciables à la croissance économique que les droits de douane que les États-Unis pourraient imposer;

Or. en

Amendement 28
Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que ***la taxation des services financiers dans l'Union reste très fragmentée, et que*** les approches nationales ***divergent en matière de taxes sur les transactions financières, de prélèvements bancaires, de taxes sur les activités financières et d'autres taxes fondées sur les bénéfices; que cette fragmentation crée une insécurité et une complexité juridiques, provoque des distorsions*** du marché, ***encourage l'évasion fiscale et met à mal la compétitivité de l'Union***;	E. considérant que ***les différences entre*** les approches nationales ***de la taxation du secteur financier mettent en évidence des choix politiques nationaux légitimes et peuvent favoriser une concurrence fiscale saine, l'innovation et l'investissement au sein*** du marché ***unique***;

Or. en

Amendement 29
Tomáš Kubín, Jaroslava Pokorná Jermanová, Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la taxation des services financiers dans l'Union reste très fragmentée, et que les approches nationales divergent en matière de taxes sur les transactions financières, de prélèvements bancaires, de taxes sur les activités financières et d'autres taxes fondées sur les bénéfices; que cette fragmentation crée ***une insécurité et une*** complexité ***juridiques***, provoque des distorsions du marché***,*** encourage l'évasion fiscale ***et met à mal la compétitivité de l'Union***;	E. considérant que la taxation des services financiers dans l'Union reste très fragmentée, et que les approches nationales divergent en matière de taxes sur les transactions financières, de prélèvements bancaires, de taxes sur les activités financières et d'autres taxes fondées sur les bénéfices; que cette fragmentation crée ***de la*** complexité, provoque des distorsions du marché ***et*** encourage l'évasion fiscale***; que, d'un autre côté, des systèmes et des niveaux d'imposition différents peuvent créer un environnement concurrentiel***

sain dans le secteur financier de l'Union;

Or. en

Amendement 30
Matthias Ecke, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la taxation des services financiers dans l'Union reste très fragmentée, et que les approches nationales divergent en matière de taxes sur les transactions financières, de prélèvements bancaires, de taxes sur les activités financières et d'autres taxes fondées sur les bénéfices; que cette fragmentation crée une insécurité et une complexité juridiques, provoque des distorsions du marché, encourage l'évasion fiscale et met à mal la compétitivité de l'Union;	E. considérant que la taxation des services financiers dans l'Union reste très fragmentée, et que les approches nationales divergent en matière ***de taxes sur les primes d'assurance,*** de taxes sur les transactions financières, de prélèvements bancaires, de taxes sur les activités financières et d'autres taxes fondées sur les bénéfices; que cette fragmentation crée une insécurité et une complexité juridiques, provoque des distorsions du marché, encourage l'évasion fiscale et met à mal la compétitivité de l'Union;

Or. en

Amendement 31
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que, à la suite de la crise de la COVID-19 et des chocs économiques qui ont suivi, certains États membres ont instauré des taxes temporaires sur les bénéfices exceptionnels ou des prélèvements de solidarité sur les bénéfices des banques afin de faire face aux augmentations

extraordinaires de la rentabilité liées à la hausse des taux d'intérêt et d'assurer une contribution équitable du secteur financier aux finances publiques;

Or. en

Amendement 32
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que ces mesures mettaient en évidence les préoccupations selon lesquelles certains segments du secteur bancaire bénéficiaient de manière disproportionnée du resserrement monétaire alors que les ménages et les entreprises étaient confrontés à une hausse des coûts d'emprunt;

Or. en

Amendement 33
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quater. considérant que la mise en place de ces mesures nationales a également mis en évidence la nature fragmentée de l'approche de l'Union en matière de taxation du secteur financier et les risques potentiels de divergence réglementaire et fiscale au sein du marché intérieur;

Or. en

Amendement 34
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les TTF et les prélèvements sur les banques ont fait l'objet de discussions après la crise financière de 2008 et 2009; que ces mesures visaient à faire en sorte que le secteur financier contribue aux budgets publics, à compenser les coûts de la crise et à limiter les effets négatifs des activités financières spéculatives ou à haut risque;	***supprimé***

Or. es

Amendement 35
Markus Ferber

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les TTF et les prélèvements sur les banques ont fait l'objet de discussions après la crise financière de 2008 et 2009; que ces mesures visaient à faire en sorte que le secteur financier contribue aux budgets publics, à compenser les coûts de la crise et à limiter les effets négatifs des activités financières spéculatives ou à haut risque;	***supprimé***

Or. en

Amendement 36

Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les TTF et les prélèvements sur les banques ont fait l'objet de discussions après la crise financière de 2008 et 2009; que ces mesures visaient à ***faire en sorte que le secteur financier contribue aux budgets publics, à*** compenser les coûts de la crise ***et à limiter les effets négatifs des activités financières spéculatives ou à haut risque***;	F. considérant que les TTF et les prélèvements sur les banques ont fait l'objet de discussions après la crise financière de 2008 et 2009; que ces mesures visaient à compenser les coûts de la crise;

Or. en

Amendement 37
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les TTF et les prélèvements sur les banques ont fait l'objet de discussions après la crise financière de 2008 et 2009; que ces mesures visaient à faire en sorte que le secteur financier contribue aux budgets publics, à compenser les coûts de la crise et ***à limiter les effets négatifs des*** activités financières ***spéculatives ou*** à haut risque;	F. considérant que les TTF et les prélèvements sur les banques ont fait l'objet de discussions après la crise financière de 2008 et 2009; que ces mesures visaient à faire en sorte que le secteur financier contribue aux budgets publics, à compenser les coûts de la crise ***tout en décourageant la spéculation excessive*** et ***les*** activités financières à haut risque; ***que la proposition de la Commission européenne de 2011 relative à la taxe sur les transactions financières visait explicitement à faire en sorte que le secteur financier «paie sa juste part» des coûts de la crise et à réduire les distorsions de concurrence dans le marché unique; que ces mesures restent des instruments essentiels pour faire face au risque systémique et contribuer aux***

budgets publics;

Or. en

Amendement 38
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les TTF et les prélèvements sur les banques ont fait l'objet de discussions après la crise financière de 2008 et 2009; que ces mesures visaient à faire en sorte que le secteur financier contribue aux budgets publics, à compenser les coûts de la crise et à limiter les effets négatifs des activités financières spéculatives ou à haut risque;	F. considérant que les TTF et les prélèvements sur les banques ont fait l'objet de discussions après la crise financière de 2008 et 2009; que ces mesures visaient à faire en sorte que le secteur financier contribue aux budgets publics, à compenser les coûts de la crise et à limiter les effets négatifs des activités financières spéculatives ou à haut risque; ***que, lors de l'élaboration de taxes nationales sur le secteur financier, il convient de tenir dûment compte de la transparence concernant leurs objectifs et leur conception, ainsi que des évaluations régulières de leur incidence économique et de la pertinence continue de ces mesures, afin d'éviter des distorsions involontaires ou durables sur les marchés financiers;***

Or. en

Amendement 39
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les TTF, lorsqu'elles sont appliquées unilatéralement et avec des conceptions

nationales divergentes, fragmentent davantage le marché unique, augmentent les coûts de mise en conformité pour les investisseurs et les opérateurs transfrontières, réduisent la liquidité des marchés et découragent l'investissement; que ces taxes peuvent fausser l'allocation efficace des capitaux, entraver le développement de l'union de l'épargne et de l'investissement et affaiblir la compétitivité de l'Union par rapport à d'autres juridictions internationales;

Or. es

Amendement 40
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant ***qu'au moins*** sept États membres prélèvent actuellement une TTF; que ces États membres n'ont pas coordonné leur TTF en termes de champ d'application, de taux ou d'application; qu'aucun accord n'a été trouvé sur une TTF à l'échelle de l'Union, malgré plusieurs propositions législatives de la Commission depuis 2011;	G. considérant ***que*** sept États membres prélèvent actuellement une TTF; que ces États membres n'ont pas coordonné leur TTF en termes de champ d'application, de taux ou d'application; qu'aucun accord n'a été trouvé sur une TTF à l'échelle de l'Union, malgré plusieurs propositions législatives de la Commission depuis 2011; ***que la littérature empirique consacrée aux effets des TTF instaurées dans ces États membres conclut que ce type de taxation ne saurait contribuer à stabiliser les marchés financiers, qu'il devrait entraîner une diminution des volumes d'échanges comprise entre 10 % et 30 %[1 bis] ainsi qu'une réduction de la liquidité des marchés[2 bis] accompagnée d'un accroissement du différentiel d'intérêt;***

[1 bis] Funke et al. (2020)

[2 bis] Matheson, 2012

Or. en

Amendement 41
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le Parlement a toujours soutenu l'introduction d'une TTF à l'échelle de l'Union, y compris en tant qu'éventuelle ressource propre, en dernier lieu dans sa résolution de mai 2023; que, dans son programme de travail pour 2026, la Commission a proposé de retirer sa précédente proposition de TTF;	***supprimé***

Or. es

Amendement 42
Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant ***que le Parlement a toujours soutenu l'introduction d'***une TTF à l'échelle de l'Union***, y compris en tant qu'éventuelle ressource propre, en dernier lieu dans sa résolution de mai 2023***; que***, dans son programme de travail pour 2026, la Commission a proposé de retirer sa précédente proposition de TTF***;	H. considérant ***qu'aucun accord n'a été trouvé sur*** une TTF à l'échelle de l'Union; que ***les données empiriques[1 bis] et l'expérience antérieure font craindre que ces taxes mettent à mal la liquidité du marché***, ***encouragent la délocalisation des activités de négociation et fragilisent la compétitivité des marchés de capitaux de l'Union***;
	1 bis ***https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2011/wp1154.pdf***

Or. en

Amendement 43
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le Parlement a toujours soutenu l'introduction d'une TTF à l'échelle de l'Union***, y compris*** en tant qu'éventuelle ressource propre, en dernier lieu dans sa résolution ***de mai*** 2023; que***, dans*** son programme de travail pour 2026***, la Commission a proposé de retirer sa précédente proposition de TTF***;	H. considérant que le Parlement a toujours soutenu l'introduction d'une TTF à l'échelle de l'Union ***et*** en tant qu'éventuelle ressource propre, en dernier lieu dans sa résolution ***d'avril*** 2023; que ***la Commission a malheureusement décidé de retirer la proposition de TTF de*** son programme de travail pour 2026;

Or. en

Amendement 44
Tomáš Kubín, Jaroslava Pokorná Jermanová, Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le Parlement a ***toujours soutenu*** l'introduction d'une TTF à l'échelle de l'Union, y compris en tant qu'éventuelle ressource propre, en dernier lieu dans sa résolution de mai 2023; que, dans son programme de travail pour 2026, la Commission a proposé de retirer sa précédente proposition de TTF;	H. considérant que le Parlement a ***déjà demandé*** l'introduction d'une TTF à l'échelle de l'Union, y compris en tant qu'éventuelle ressource propre, en dernier lieu dans sa résolution de mai 2023; que, dans son programme de travail pour 2026, la Commission a proposé***, à juste titre,*** de retirer sa précédente proposition de TTF ***en raison de plusieurs années de situation bloquée et de perspectives limitées en matière d'accords***;

Or. en

Amendement 45
Gilles Boyer, Katri Kulmuni

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le Parlement a toujours ***soutenu*** l'introduction d'une TTF à l'échelle de l'Union, y compris en tant qu'éventuelle ressource propre, en dernier lieu dans sa résolution de mai 2023; que, dans son programme de travail pour 2026, la Commission a proposé de retirer sa précédente proposition de TTF;	H. considérant que le Parlement a toujours ***envisagé*** l'introduction d'une TTF à l'échelle de l'Union, y compris en tant qu'éventuelle ressource propre, en dernier lieu dans sa résolution de mai 2023; que dans son programme de travail pour 2026, la Commission a proposé de retirer sa précédente proposition de TTF ***en raison de l'absence de consensus entre les États membres, aucun accord n'ayant été trouvé***;

Or. en

Amendement 46
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que l'achèvement de l'union de l'épargne et de l'investissement (UEI) nécessite une approche globale de la stabilité financière, de l'intégration des marchés et de la protection des investisseurs; qu'il est essentiel, pour le succès et la crédibilité de l'UEI, de veiller à ce que le secteur financier contribue équitablement aux finances publiques, internalise les risques qu'il génère et soutienne les investissements durables à long terme; que la taxation des services financiers devrait donc rester un axe essentiel de la politique de l'Union dans les années à venir, afin d'assurer l'égalité des règles du jeu entre les États membres,

de réduire les distorsions sur les marchés de l'investissement et de mobiliser des ressources pour les objectifs économiques, sociaux et écologiques de l'Union; que les incitations fiscales ne devraient pas être utilisées pour compenser les rendements inférieurs obtenus par les épargnants de l'Union par rapport à leurs homologues internationaux en raison des frais plus élevés facturés aux investisseurs de détail de l'Union;

Or. en

Amendement 47
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant qu'en janvier 2024, après consultation du Parlement, le Parlement européen a adopté par 324 voix pour, 132 voix contre et 155 abstentions, une résolution législative sur la proposition de directive du Conseil établissant des règles relatives à un abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement et à la limitation de la déductibilité des intérêts aux fins de l'impôt sur les sociétés; que le Parlement a approuvé la proposition de la Commission avec des amendements visant à aider les PME, en concluant qu'un abattement sur les fonds propres devrait être déductible[1 bis];

[1 bis] Résolution législative du Parlement européen du 16 janvier 2024 sur la proposition de directive du Conseil établissant des règles relatives à un abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de

l'endettement et à la limitation de la déductibilité des intérêts aux fins de l'impôt sur les sociétés (COM(2022)0216 – C9-0197/2022 – 2022/0154(CNS))

Or. en

Amendement 48
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que des initiatives récentes telles que la directive relative à un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (directive FASTER) ont permis de réaliser des progrès importants dans la réduction des charges administratives et la facilitation de l'activité économique transfrontière dans l'Union, et que des efforts similaires devraient être poursuivis afin de renforcer encore l'intégration et l'efficacité du marché intérieur;

Or. en

Amendement 49
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que le Conseil a retardé sa décision concernant la proposition de directive établissant un système d'imposition en fonction du siège central pour les micro, petites et moyennes entreprises et modifiant la directive 2011/16/UE, alors que le

Parlement européen a déjà approuvé une résolution législative le 10 avril 2024;

Or. en

Amendement 50
Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que l'expérience des taxes sur les transactions financières dans les pays tiers a montré que ces taxes peuvent ne pas générer les recettes stables escomptées tout en encourageant la délocalisation et la substitution vers des instruments non taxés;

Or. en

Amendement 51
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que les politiques fiscales et les niveaux de taxation doivent rester de la compétence exclusive des États membres;

Or. fr

Amendement 52
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H ter. considérant que les prêts bancaires continuent de représenter la principale source de financement de l'économie de l'Union; que les financements provenant des marchés des capitaux et de l'intermédiation financière non bancaire ont régulièrement augmenté depuis la grande crise financière, bien qu'ils représentent toujours une part globale inférieure du crédit total au secteur privé par rapport aux prêts bancaires classiques;

Or. en

Amendement 53
Regina Doherty

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H ter. considérant que l'union de l'épargne et de l'investissement requiert des incitations plus fortes pour que les citoyens épargnent et investissent sur les marchés européens des capitaux, notamment par l'intermédiaire de régimes fiscaux nationaux simplifiés et avantageux pour les comptes d'investissement à long terme;

Or. en

Amendement 54
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H ter. considérant que la politique fiscale relève principalement de la compétence nationale des États membres, mais que la poursuite de la coopération et de l'intégration au niveau européen est une condition essentielle d'une stratégie structurée visant à renforcer la compétitivité européenne;

Or. en

Amendement 55
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Considérant H quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H quater. considérant que le rendement de l'actif (RDA) et le taux de rendement des capitaux propres (RCP) des banques européennes ont été constamment inférieurs à ceux d'autres juridictions comparables, telles que les États-Unis; que ces indicateurs ont eu tendance à se rapprocher au cours de la récente période caractérisée par une inflation élevée et par un resserrement de la politique monétaire, ce qui a conduit à une hausse temporaire de la rentabilité des banques nationales[1 bis];
	[1 bis] https://www.eba.europa.eu/publications-and-media/publications/profitability-0

Or. en

Amendement 56
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 1

Proposition de résolution	*Amendement*
Remédier à la fragmentation fiscale du secteur financier ***et accroître sa compétitivité***	Remédier à la fragmentation fiscale du secteur financier

Or. en

Amendement 57
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. note que l'exonération de la TVA pour les services financiers a entraîné un écart important en matière de politique de TVA et une grande fragmentation, avec 91 taxes sectorielles spécifiques dans les États membres afin d'atténuer ces pertes de recettes; note que cette fragmentation de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile et accroît les obstacles structurels à l'expansion transfrontière des prestataires de services financiers, ce qui affaiblit le secteur financier de l'Union ainsi que sa capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire;	***supprimé***

Or. en

Amendement 58
Tomáš Kubín, Jaroslava Pokorná Jermanová, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. note que l'exonération de la TVA pour les services financiers ***a entraîné un écart important en matière de politique de TVA et une grande fragmentation, avec 91 taxes sectorielles spécifiques dans les États membres afin d'atténuer ces pertes de recettes***; note que cette ***fragmentation*** de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile ***et accroît les obstacles structurels à l'expansion transfrontière des prestataires de services financiers***, ce qui affaiblit le secteur financier de l'Union ainsi que sa capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire;	1. note que l'exonération de la TVA pour les services financiers ***s'écarte du système général de la TVA dans l'Union et alourdit la charge administrative des prestataires de services financiers***; note que cette ***diversification*** de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile, ce qui affaiblit le secteur financier de l'Union ainsi que sa capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire;

Or. en

Amendement 59
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. note que ***l'exonération de la TVA pour les services financiers a entraîné un écart important en matière de politique de TVA et une grande fragmentation, avec 91 taxes sectorielles spécifiques dans les États membres afin d'atténuer ces pertes de recettes; note que cette*** fragmentation de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile et accroît les obstacles structurels à l'expansion transfrontière des prestataires de services financiers, ce qui affaiblit le secteur financier de l'Union ainsi que sa capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire;	1. note que ***la*** fragmentation de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile et accroît les obstacles structurels à l'expansion transfrontière des prestataires de services financiers, ce qui affaiblit le secteur financier de l'Union ainsi que sa capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire;

Or. fr

Amendement 60
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. note que l'exonération de la TVA pour les services financiers a entraîné ***un écart important en matière de politique de TVA et*** une grande fragmentation, avec 91 taxes sectorielles spécifiques dans les États membres afin d'atténuer ces pertes de recettes; note que cette fragmentation de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile et ***accroît*** les obstacles structurels à l'expansion transfrontière des prestataires de services financiers***, ce qui affaiblit le secteur financier de l'Union ainsi que sa capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire***;	1. note que l'exonération de la TVA pour les services financiers a entraîné une grande fragmentation, avec 91 taxes sectorielles spécifiques dans les États membres afin d'atténuer ces pertes de recettes; note que cette fragmentation de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile et ***pourrait accroître*** les obstacles structurels à l'expansion transfrontière des prestataires de services financiers;

Or. de

Amendement 61
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. note que l'exonération de la TVA pour les services financiers ***a entraîné un écart important en matière de politique de TVA et une grande fragmentation, avec 91 taxes sectorielles spécifiques dans les États membres afin d'atténuer ces pertes de recettes***; note que ***cette*** fragmentation de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile et accroît les obstacles structurels à l'expansion transfrontière des prestataires de services financiers, ce qui affaiblit le	1. note que l'exonération de la TVA pour les services financiers ***reste une caractéristique importante du système de TVA de l'Union qui évite une complexité administrative disproportionnée, réduit les coûts de détail et contribue à maintenir la compétitivité des marchés financiers de l'Union***; note que ***l'introduction de la TVA sur les services financiers augmenterait la complexité au sein du marché unique; note que la*** fragmentation

secteur financier de l'Union ainsi que sa capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire;

existante de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile et accroît les obstacles structurels à l'expansion transfrontière des prestataires de services financiers, ce qui affaiblit le secteur financier de l'Union ainsi que sa capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire;

Or. en

Amendement 62
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. note ***que l'exonération de la TVA pour les services financiers a entraîné un écart important en matière de politique de TVA et*** une grande fragmentation, avec 91 taxes sectorielles spécifiques dans les États membres ***afin d'atténuer ces pertes de recettes***; note que ***cette*** fragmentation de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile et accroît les obstacles structurels à l'expansion transfrontière des prestataires de services financiers, ce qui affaiblit le secteur financier de l'Union ainsi que sa capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire;	1. note une grande fragmentation, avec 91 taxes sectorielles spécifiques dans les États membres; note que ***la*** fragmentation de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile et accroît les obstacles structurels à l'expansion transfrontière des prestataires de services financiers, ce qui affaiblit le secteur financier de l'Union ainsi que sa capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire;

Or. en

Amendement 63
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. note que l'exonération de la TVA pour les services financiers a entraîné un écart important en matière de politique de TVA et une grande fragmentation, avec 91 taxes sectorielles spécifiques dans les États membres afin d'atténuer ces pertes de recettes; note que cette fragmentation de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile et accroît les obstacles structurels à l'expansion transfrontière des prestataires de services financiers, ce qui affaiblit le secteur financier de l'Union ainsi que sa capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire;	1. note que l'exonération de la TVA pour les services financiers a entraîné un écart important en matière de politique de TVA et une grande fragmentation, avec 91 taxes sectorielles spécifiques dans les États membres afin d'atténuer ces pertes de recettes; note que cette fragmentation de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile et accroît les obstacles structurels à l'expansion transfrontière des prestataires de services financiers, ce qui affaiblit le secteur financier de l'Union ainsi que sa capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire; ***souligne que toute réforme des règles de TVA doit viser à réduire la fragmentation et à garantir une taxation équitable du secteur financier, tout en préservant la stabilité financière, la protection des consommateurs et le financement de la transition écologique et sociale;***

Or. en

Amendement 64
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. note que l'exonération de la TVA pour les services financiers a entraîné un écart important en matière de politique de TVA et une grande fragmentation, avec 91 taxes sectorielles spécifiques dans les États membres afin d'atténuer ces pertes de recettes; note que cette fragmentation de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile et accroît les obstacles structurels à l'expansion transfrontière des prestataires de services financiers, ce qui affaiblit le secteur financier de l'Union ***ainsi que*** sa	1. note que l'exonération de la TVA pour les services financiers a entraîné un écart important en matière de politique de TVA et une grande fragmentation, avec 91 taxes sectorielles spécifiques dans les États membres afin d'atténuer ces pertes de recettes; note que cette fragmentation de la fiscalité rend le respect des règles plus difficile***, engendre des coûts opérationnels et administratifs supplémentaires pour les établissements financiers*** et accroît les obstacles structurels à l'expansion

capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire;	transfrontière des prestataires de services financiers, ce qui affaiblit ***ainsi*** le secteur financier de l'Union ***et*** sa capacité d'investissement et compromet les objectifs de l'union de l'épargne et des investissements et de l'union bancaire;

Or. en

Amendement 65
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne qu'un système fiscal bien conçu devrait être prévisible, stable et transparent, permettant aux ménages et aux entreprises de planifier et d'investir en toute confiance; insiste sur le fait que les taux d'imposition doivent rester modérés et reposer sur une large base fiscale, en évitant d'imposer des charges excessives au travail, à l'épargne et à l'esprit d'entreprise; souligne que la politique fiscale doit réduire au minimum les distorsions de l'activité économique, en veillant à ce que les décisions économiques soient motivées principalement par des considérations de marché plutôt que par des incitations fiscales; souligne en outre l'importance de la simplicité et de l'efficacité administrative, afin que les coûts de mise en conformité pour les contribuables et les charges administratives pour les autorités restent proportionnés; note qu'une politique fiscale saine devrait en fin de compte renforcer la compétitivité, encourager les investissements productifs et soutenir une croissance durable à long terme au sein de l'économie sociale de marché; souligne que ces considérations s'appliquent également au secteur

financier;

Or. en

Amendement 66
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. invite le Conseil à procéder à l'approbation d'un cadre harmonisé relatif à un abattement pour la réduction de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement, en prévoyant un mécanisme de déduction fiscale lié à l'augmentation des fonds propres afin d'encourager la capitalisation au moyen de fonds propres de haute qualité, notamment les fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1);

Or. en

Amendement 67
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que la taxation des services financiers ne doit pas nuire à la compétitivité du secteur financier de l'Union ni restreindre la capacité des États membres à concevoir des systèmes fiscaux adaptés à leurs structures économiques nationales;

Or. en

Amendement 68
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***souligne que la fragmentation des règles fiscales entre les*** États membres et ***la forte mobilité de l'assiette fiscale du secteur financier donnent lieu à des possibilités d'arbitrage réglementaire ainsi que de*** transfert de ***capitaux et de*** bénéfices;	2. ***note que les différences entre les régimes fiscaux nationaux mettent en évidence des choix politiques légitimes des*** États membres et ***peuvent favoriser une concurrence fiscale saine au sein du marché unique; prend note des travaux en cours au niveau international en ce qui concerne le*** transfert de bénéfices;

Or. en

Amendement 69
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que la fragmentation des règles fiscales entre les États membres et la forte mobilité de l'assiette fiscale du secteur financier donnent lieu à des possibilités d'arbitrage réglementaire ainsi que de transfert de capitaux et de bénéfices;	2. souligne que la fragmentation des règles fiscales entre les États membres et la forte mobilité de l'assiette fiscale du secteur financier donnent lieu à des possibilités d'arbitrage réglementaire ainsi que de transfert de capitaux et de bénéfices; ***souligne que cette question devient rapidement plus préoccupante avec la montée en puissance des néobanques telles que les banques exclusivement numériques, les banques concurrentes ou les banques de technologie financière; souligne l'augmentation significative de la part des dépôts transfrontières détenus par ces banques au cours des six dernières années;***

Or. en

Amendement 70
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que la fragmentation des règles fiscales entre les États membres et la forte mobilité de l'assiette fiscale du secteur financier donnent lieu à des possibilités d'arbitrage réglementaire ainsi que de transfert de capitaux et de bénéfices;	2. souligne que la fragmentation des règles fiscales entre les États membres et la forte mobilité de l'assiette fiscale du secteur financier donnent lieu à des possibilités d'arbitrage réglementaire ainsi que de transfert de capitaux et de bénéfices; ***souligne qu'une telle fragmentation peut également entraver la consolidation transfrontière des institutions financières et réduire l'efficacité et la résilience du marché bancaire et des capitaux de l'Union;***

Or. en

Amendement 71
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que la fragmentation des règles fiscales entre les États membres et la forte mobilité de l'assiette fiscale du secteur financier donnent lieu à ***des*** possibilités d'arbitrage réglementaire ainsi que de transfert de capitaux et de bénéfices;	2. souligne que la fragmentation des règles fiscales entre les États membres et la forte mobilité de l'assiette fiscale du secteur financier donnent lieu à ***d'importantes*** possibilités ***de planification fiscale agressive,*** d'arbitrage réglementaire ainsi que de transfert de capitaux et de bénéfices;

Or. en

Amendement 72
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. demande un renforcement de la coordination au niveau de l'Union, y compris une imposition minimale effective, des règles de lutte contre l'évasion fiscale solides et des exigences de transparence accrues, notamment des rapports publics pays par pays, afin de garantir que le secteur financier contribue à sa juste part d'imposition là où l'activité économique a lieu;

Or. en

Amendement 73
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. reconnaît que la concurrence fiscale entre les États membres peut promouvoir l'efficacité, l'innovation et l'investissement dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 74
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. reconnaît que des systèmes fiscaux compétitifs et favorables à l'investissement contribuent de manière significative au bon fonctionnement de l'union de l'épargne et de l'investissement, et que les États membres devraient rester libres d'améliorer le traitement fiscal des produits d'épargne de détail à long terme et des produits d'investissement en tenant compte de leurs particularités nationales;

Or. en

Amendement 75
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. constate que la fragmentation des régimes fiscaux nationaux accroît le risque de double imposition transfrontalière et***, du fait de la complexité administrative et juridique,*** peut entraver la croissance du secteur financier de l'Union;	3. constate que la fragmentation des régimes fiscaux nationaux accroît le risque de double imposition transfrontalière et peut entraver la croissance du secteur financier de l'Union***, ce qui peut freiner la croissance du secteur financier de l'Union et compromettre la compétitivité***; ***souligne toutefois que les efforts de simplification ne doivent pas conduire à une déréglementation ou à un nivellement par le bas des normes fiscales, mais doivent promouvoir la sécurité juridique, l'équité et la responsabilité environnementale et sociale;***

Or. en

Amendement 76
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. constate que la fragmentation des régimes fiscaux nationaux ***accroît*** le risque de double imposition transfrontalière et, du fait de la complexité administrative et juridique, peut entraver la croissance du secteur financier de l'Union;	3. constate que la fragmentation des régimes fiscaux nationaux ***pourrait accroître*** le risque de double imposition transfrontalière et, du fait de la complexité administrative et juridique, peut entraver la croissance du secteur financier de l'Union;

Or. de

Amendement 77
Gilles Boyer, Katri Kulmuni

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. constate que la fragmentation des régimes fiscaux nationaux accroît le risque de double imposition transfrontalière et, du fait de la complexité administrative et juridique, peut entraver la croissance du secteur financier de l'Union;	3. constate que la fragmentation des régimes fiscaux nationaux accroît le risque de double imposition transfrontalière et, du fait de la complexité administrative et juridique, peut entraver la croissance du secteur financier de l'Union; ***souligne que les différences entre les procédures fiscales nationales, y compris les procédures de retenue à la source, créent des charges administratives et des obstacles à l'investissement transfrontière, comme le reconnaît la stratégie de la Commission pour l'union de l'épargne et des investissements;***

Or. en

Amendement 78
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. constate que la fragmentation des régimes fiscaux nationaux accroît le risque de double imposition transfrontalière et, du fait de la complexité administrative et juridique, peut entraver la croissance du secteur financier de l'Union;	3. constate que la fragmentation des régimes fiscaux nationaux accroît le risque de double imposition transfrontalière et, du fait de la complexité administrative et juridique, peut entraver la croissance du secteur financier de l'Union; ***souligne que la priorité devrait rester d'éviter la double imposition et de réduire les charges administratives plutôt que d'instaurer des niveaux supplémentaires d'imposition;***

Or. en

Amendement 79
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. constate que la fragmentation des régimes fiscaux nationaux accroît le risque de double imposition transfrontalière et, du fait de la complexité administrative et juridique, peut entraver la croissance du secteur financier de l'Union;	3. constate que la fragmentation des régimes fiscaux nationaux accroît le risque de double imposition transfrontalière et, du fait de la complexité administrative et juridique, peut entraver la croissance du secteur financier de l'Union ***et constituer un obstacle à une intégration plus poussée des marchés financiers de l'Union***;

Or. en

Amendement 80
Matthias Ecke, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. observe en outre que les cadres fiscaux existants n'ont pas totalement

suivi le rythme de l'émergence de nouveaux produits financiers et de nouvelles infrastructures de marché; souligne qu'il est essentiel d'assurer un traitement fiscal cohérent d'activités financières économiquement équivalentes pour éviter la fragmentation et l'arbitrage fiscal au sein du secteur financier; insiste sur le fait que les différences de traitement fiscal d'activités financières économiquement équivalentes peuvent inciter à la délocalisation de l'intermédiation financière vers des entités non bancaires; souligne la nécessité d'une plus grande cohérence entre les règles fiscales et le cadre prudentiel afin d'éviter les distorsions dans la structure du secteur financier de l'Union;

Or. en

Amendement 81
Matthias Ecke, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. souligne que l'insuffisance des données sur la charge fiscale effective dans le secteur financier de l'Union entrave l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et l'évaluation des effets des politiques sur le comportement du marché, la concurrence et la stabilité financière; souligne la nécessité d'améliorer la transparence et la collecte de données, y compris une détection, une tarification et une déclaration plus claires des frais, des marges et de la valeur économique générée par les services financiers, en tant que condition préalable à une réforme cohérente de la fiscalité du secteur

financier;

Or. en

Amendement 82
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la suppression des obstacles fiscaux aux investissements transfrontières au moyen de règles cohérentes au niveau de l'Union réduirait les coûts de mise en conformité, améliorerait l'efficacité du marché, rendrait la situation juridique plus claire pour les flux de capitaux transfrontières et renforcerait la compétitivité des services financiers de l'Union***, *tout en limitant l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive***;	4. souligne que la suppression des obstacles fiscaux aux investissements transfrontières au moyen de règles cohérentes au niveau de l'Union réduirait les coûts de mise en conformité, améliorerait l'efficacité du marché, rendrait la situation juridique plus claire pour les flux de capitaux transfrontières et renforcerait la compétitivité des services financiers de l'Union;

Or. es

Amendement 83
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la suppression des obstacles fiscaux aux investissements transfrontières au moyen de règles cohérentes au niveau de l'Union réduirait les coûts de mise en conformité, améliorerait l'efficacité du marché, rendrait la situation juridique plus claire pour les flux de capitaux transfrontières et renforcerait la compétitivité des services financiers de l'Union, tout en limitant	4. souligne que la suppression des obstacles fiscaux aux investissements transfrontières au moyen de règles cohérentes au niveau de l'Union réduirait les coûts de mise en conformité, améliorerait l'efficacité du marché, rendrait la situation juridique plus claire pour les flux de capitaux transfrontières et renforcerait la compétitivité des services financiers de l'Union, tout en limitant

l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive;	l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive; ***souligne que la sécurité juridique et fiscale est un facteur clé des décisions d'investissement et devrait être un objectif majeur de toute réforme du cadre fiscal du secteur financier;***

Or. en

Amendement 84
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la suppression des obstacles fiscaux aux investissements transfrontières au moyen de règles cohérentes au niveau de l'Union réduirait les coûts de mise en conformité, améliorerait l'efficacité du marché, rendrait la situation juridique plus claire pour les flux de capitaux transfrontières et renforcerait la compétitivité des services financiers de l'Union, tout en limitant l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive;	4. souligne que la suppression des obstacles fiscaux aux investissements transfrontières au moyen de règles cohérentes au niveau de l'Union réduirait les coûts de mise en conformité, améliorerait l'efficacité du marché, rendrait la situation juridique plus claire pour les flux de capitaux transfrontières et renforcerait la compétitivité des services financiers de l'Union, tout en limitant l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive; ***insiste sur le fait que cette coopération doit respecter la souveraineté fiscale des États membres et le principe de subsidiarité;***

Or. en

Amendement 85
Tomáš Kubín, Jaroslava Pokorná Jermanová, Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la	5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la

Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; ***déplore*** qu'environ un tiers de ces économies ***soient*** investies en dehors de l'Union***, ce qui illustre les lacunes du cadre financier et fiscal de l'Union en matière de rétention des investissements***;	Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; ***note*** qu'environ un tiers de ces économies ***sont*** investies en dehors de l'Union ***à la recherche de rendements plus élevés***;
[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.	[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.

Or. en

Amendement 86
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; déplore qu'environ un tiers de ces économies soient investies en dehors de l'Union, ce qui illustre les lacunes ***du cadre financier et fiscal*** de l'Union en matière de rétention des investissements;	5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; déplore qu'environ un tiers de ces économies soient investies en dehors de l'Union, ce qui illustre les lacunes ***financières*** de l'Union en matière de rétention des investissements;
[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.	[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.

Or. en

Amendement 87
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; déplore qu'environ un tiers de ces économies soient investies en dehors de l'Union, ce qui illustre les lacunes du cadre financier et fiscal de l'Union ***en matière de rétention des investissements***;	5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; déplore qu'environ un tiers de ces économies soient investies en dehors de l'Union, ce qui illustre les lacunes du cadre financier et fiscal de l'Union ***pour proposer des opportunités d'investissement attrayantes à l'échelle internationale sur la base du risque et du rendement***;
[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.	[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.

Or. en

Amendement 88
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; ***déplore*** qu'environ un tiers de ces économies ***soient*** investies en dehors de l'Union, ce	5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; ***note*** qu'environ un tiers de ces économies ***sont*** investies en dehors de l'Union, ce qui

qui illustre les lacunes du cadre financier et fiscal de l'Union en matière de rétention des investissements;

[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.

illustre les lacunes du cadre financier et fiscal de l'Union en matière de rétention des investissements;

[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.

Or. en

Amendement 89
Bruno Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; déplore qu'environ un tiers de ces économies soient investies en dehors de l'Union, ce qui illustre les lacunes du cadre financier et fiscal de l'Union en matière de rétention des investissements;	5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; déplore qu'environ un tiers de ces économies soient investies en dehors de l'Union, ce qui illustre les lacunes du cadre financier et fiscal de l'Union en matière de rétention des investissements; ***demande à la Commission d'évaluer si les mesures fiscales peuvent encourager les investissements à s'orienter vers l'économie de l'Union plutôt que vers des juridictions extérieures; souligne l'importance d'appliquer des mesures fiscales administratives et législatives coordonnées aux flux financiers vers les pays figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs;***
[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.	[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.

Or. en

Amendement 90
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; déplore qu'environ un tiers de ces économies soient investies en dehors de l'Union, ce qui illustre les lacunes du cadre financier ***et fiscal*** de l'Union en matière de rétention des investissements;	5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; déplore qu'environ un tiers de ces économies soient investies en dehors de l'Union, ce qui illustre les lacunes du cadre financier de l'Union en matière de rétention des investissements; ***souligne que toute modification des règles de TVA doit avoir une incidence très limitée et soigneusement évaluée sur les consommateurs relevant de la vente au détail, en particulier les ménages à revenus faibles et moyens, et ne doit pas entraîner une augmentation des coûts des services financiers de base;***
[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.	[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.

Or. en

Amendement 91
Gilles Boyer, Katri Kulmuni

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; déplore qu'environ un tiers de ces économies soient investies en dehors de l'Union, ce qui illustre les lacunes du cadre financier et fiscal de l'Union en matière de rétention des investissements;	5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; déplore qu'environ un tiers de ces économies soient investies en dehors de l'Union, ce qui illustre les lacunes du cadre financier et fiscal de l'Union en matière de rétention des investissements; ***considère que la réduction de la fragmentation fiscale et l'amélioration des canaux d'investissement transfrontières sont essentielles pour mobiliser l'épargne européenne en faveur de l'investissement au sein de l'Union;***
[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.	[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.

Or. en

Amendement 92
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; déplore qu'environ un tiers de ces économies soient investies en dehors de l'Union, ce qui illustre les lacunes du cadre financier et fiscal de l'Union en matière de rétention	5. relève que, selon le rapport macroéconomique européen 2026 de la Commission[4], le taux d'épargne des ménages de l'Union reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; déplore qu'environ un tiers de ces économies soient investies en dehors de l'Union, ce qui illustre les lacunes du cadre financier et fiscal de l'Union en matière de rétention

des investissements;	des investissements; ***note à cet égard le signal dissuasif qu'une fiscalité sur les produits financiers au niveau européen enverrait aux investisseurs;***
[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.	[4] Commission européenne, «Rapport macroéconomique européen 2026», novembre 2025.

Or. fr

Amendement 93
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. rappelle les difficultés rencontrées par les marchés européens des capitaux pour canaliser l'épargne des ménages vers des produits d'investissement, en particulier à long terme; souligne que l'instauration de nouvelles taxes sur les services financiers risque d'augmenter le coût du capital pour les PME et les petits investisseurs, de réduire la liquidité du marché et de compromettre le flux d'épargne des ménages vers les marchés de capitaux;

Or. en

Amendement 94
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne l'importance de faire progresser l'union de l'épargne et de

l'investissement afin de mobiliser l'épargne élevée des ménages européens en faveur d'investissements productifs au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 95
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. souligne qu'un environnement fiscal compétitif est essentiel en matière de rétention des investissements dans l'Union et pour renforcer l'union de l'épargne et de l'investissement;

Or. en

Amendement 96
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. se félicite de la recommandation de la Commission sur les comptes d'épargne et d'investissement européens bénéficiant d'un traitement fiscal simplifié et avantageux, et encourage les États membres à adopter des dispositions fiscales plus compétitives pour ces comptes afin de mobiliser l'épargne des ménages en faveur d'investissements productifs dans l'Union;

Or. en

Amendement 97
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quinquies. souligne que la réduction des mesures fiscales qui dissuadent l'épargne et l'investissement est plus efficace pour renforcer le développement des marchés de capitaux de l'Union que la création de nouvelles taxes sur les transactions, qui renchérissent le coût de l'intermédiation financière;

Or. en

Amendement 98
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande que les règles fiscales applicables au secteur financier soient clarifiées afin d'améliorer l'allocation des capitaux et de renforcer la compétitivité du secteur, tout en maintenant un niveau élevé de protection des consommateurs; invite la Commission à donner suite à son engagement de proposer des solutions ***innovantes pour la taxation du secteur et pour une intégration plus poussée au niveau de l'Union***;	6. demande que les règles fiscales applicables au secteur financier soient clarifiées afin d'améliorer l'allocation des capitaux et de renforcer la compétitivité du secteur, tout en maintenant un niveau élevé de protection des consommateurs; invite la Commission à donner suite à son engagement de proposer des solutions ***visant à améliorer la clarté, à réduire les coûts de mise en conformité et à soutenir les investissements transfrontières sans augmenter les prélèvements obligatoires***;

Or. en

Amendement 99

Tomáš Kubín, Jaroslava Pokorná Jermanová, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande que les règles fiscales applicables au secteur financier soient clarifiées afin d'améliorer l'allocation des capitaux et de renforcer la compétitivité du secteur, tout en maintenant un niveau élevé de protection des consommateurs; invite la Commission à ***donner suite à son engagement de proposer*** des solutions innovantes pour la taxation du secteur et pour une intégration plus poussée au niveau de l'Union;	6. demande que les règles fiscales applicables au secteur financier soient clarifiées afin d'améliorer l'allocation des capitaux et de renforcer la compétitivité du secteur, tout en maintenant un niveau élevé de protection des consommateurs; invite la Commission à ***évaluer le potentiel*** des solutions innovantes pour la taxation du secteur et pour une intégration plus poussée au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 100
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande que les règles fiscales applicables au secteur financier soient clarifiées afin d'améliorer l'allocation des capitaux ***et*** de renforcer la compétitivité du secteur, tout en ***maintenant*** un niveau élevé de protection des consommateurs; invite la Commission à donner suite à son engagement de proposer des solutions innovantes pour la taxation du secteur ***et pour*** une intégration plus poussée au niveau de l'Union;	6. demande que les règles fiscales applicables au secteur financier soient clarifiées***, simplifiées et rendues plus cohérentes*** afin d'améliorer l'allocation des capitaux***,*** de renforcer la compétitivité du secteur ***et d'éliminer les obstacles inutiles à l'investissement et à l'activité transfrontière***, tout en ***garantissant*** un niveau élevé de protection des consommateurs; invite la Commission à donner suite à son engagement de proposer des solutions innovantes pour la taxation du secteur ***qui réduisent la fragmentation, favorisent*** une intégration plus poussée ***du marché*** au niveau de l'Union ***et contribuent à la réalisation de l'union de l'épargne et des investissements***;

Or. es

Amendement 101
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande que les règles fiscales applicables au secteur financier soient clarifiées afin d'améliorer l'allocation des capitaux et de renforcer la compétitivité du secteur, tout en maintenant un niveau élevé de protection des consommateurs; invite la Commission à donner suite à son engagement de proposer ***des solutions innovantes*** pour la taxation du secteur et pour une intégration plus poussée au niveau de l'Union;	6. demande que les règles fiscales applicables au secteur financier soient clarifiées afin d'améliorer l'allocation des capitaux et de renforcer la compétitivité du secteur, tout en maintenant un niveau élevé de protection des consommateurs; invite la Commission à donner suite à son engagement de proposer ***un cadre cohérent*** pour la taxation du secteur et pour une intégration plus poussée au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 102
Matthias Ecke, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande que les règles fiscales applicables au secteur financier soient clarifiées afin d'améliorer l'allocation des capitaux et de renforcer la compétitivité du secteur, tout en maintenant un niveau élevé de protection des consommateurs; invite la Commission à donner suite à son engagement de proposer des solutions innovantes pour la taxation du secteur et pour une intégration plus poussée au niveau de l'Union;	6. demande que les règles fiscales applicables au secteur financier soient clarifiées afin d'améliorer l'allocation des capitaux et de renforcer la compétitivité du secteur, tout en maintenant un niveau élevé de protection des consommateurs; invite la Commission à donner suite à son engagement de proposer des solutions innovantes pour la taxation du secteur et pour une intégration plus poussée au niveau de l'Union; ***souligne que les taxes sur les services financiers tendent à peser davantage sur les consommateurs qui***

recourent le plus à ces services, en particulier aux produits financiers complexes et non essentiels, mettant ainsi en place des éléments de progressivité dans le système;

Or. en

Amendement 103
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande que les règles fiscales applicables au secteur financier soient clarifiées afin d'améliorer l'allocation des capitaux et de renforcer la compétitivité du secteur, tout en maintenant un niveau élevé de protection des consommateurs; invite la Commission à donner suite à son engagement de proposer des solutions innovantes pour la taxation du secteur et pour une intégration plus poussée au niveau de l'Union;	6. demande que les règles fiscales applicables au secteur financier soient clarifiées afin d'améliorer l'allocation des capitaux et de renforcer la compétitivité du secteur, tout en maintenant un niveau élevé de protection des consommateurs; invite la Commission à donner suite à son engagement de proposer des solutions innovantes pour la taxation du secteur et pour une intégration plus poussée au niveau de l'Union; ***souligne qu'il est essentiel d'améliorer l'attractivité des marchés de capitaux de l'Union grâce à des cadres fiscaux stables, prévisibles et favorables aux investissements, afin de conserver l'épargne au sein de l'Union et de diminuer les sorties de capitaux;***

Or. en

Amendement 104
Gilles Boyer, Katri Kulmuni

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que les taxes sur le

secteur financier mises en place pour promouvoir l'équité, soutenir l'assainissement budgétaire ou garantir la contribution du secteur aux coûts des crises financières devraient être soigneusement ajustées afin de ne pas créer de distorsions durables sur les marchés financiers; invite les États membres à veiller à ce que l'incidence économique de ces mesures soit évaluée régulièrement et que ces mesures soient réexaminées périodiquement;

Or. en

Amendement 105
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande au Conseil de se prononcer sur la proposition de directive du Conseil établissant un système d'imposition en fonction du siège central pour les micro, petites et moyennes entreprises et modifiant la directive 2011/16/UE, en tenant dûment compte de la résolution législative du Parlement européen du 10 avril 2024;

Or. en

Amendement 106
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. réaffirme que la fiscalité directe relève avant tout de la compétence des

États membres et que toute initiative au niveau de l'Union doit respecter pleinement la souveraineté fiscale nationale;

Or. en

Amendement 107
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. se félicite de l'adoption de la directive relative à un allègement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (directive FASTER), qui constitue une étape importante vers la rationalisation des procédures de retenue à la source dans l'Union; constate toutefois que les investisseurs sont toujours confrontés à la complexité, à l'incertitude et aux coûts lorsqu'ils cherchent à obtenir un allègement de la retenue à la source dans les différents États membres, et appelle donc à des progrès supplémentaires en vue d'un cadre plus coordonné et plus ambitieux;

Or. en

Amendement 108
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que, dans le cadre du système commun de taxe sur la valeur ajoutée, des exonérations sont accordées

aux activités d'intérêt général, telles que les soins de santé, l'éducation et les services sociaux, compte tenu de leur fonction sociale essentielle; insiste sur le fait que certains services bancaires de base — notamment les services de paiement, la ressource de dépôt et l'octroi de crédits de base — remplissent une fonction d'utilité quasi publique en protégeant l'épargne, en facilitant les échanges économiques et en garantissant que les citoyens et les entreprises puissent participer à l'économie en toute sécurité, évitant ainsi la désintermédiation et la thésaurisation de liquidités en dehors du système financier réglementé; souligne qu'une part importante des activités financières, d'assurance et de gestion d'actifs consiste en des transactions très rentables et, dans certains cas, spéculatives, qui ne servent pas le même objectif d'intérêt général; considère que le maintien d'une exonération de TVA large et générique pour l'ensemble du secteur financier soulève de sérieuses préoccupations en ce qui concerne la neutralité fiscale, l'équité et l'adéquation des recettes; appelle à une réévaluation du champ d'application et de la justification de ces exonérations, en vue d'établir une distinction claire entre les services financiers essentiels d'intérêt général et les autres activités, conformément aux objectifs d'équité, de stabilité financière, d'efficacité et de durabilité des finances publiques;

Or. en

Amendement 109
Markus Ferber

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*

Examen du régime de TVA applicable aux services financiers	***supprimé***

Or. en

Amendement 110
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate que le progrès technologique a rendu obsolète la justification technique initiale de l'exonération de la TVA; estime que le statu quo perpétue les distorsions du marché, renforce le biais en faveur de l'auto-approvisionnement dans le secteur financier et crée des désavantages concurrentiels par rapport aux établissements de pays tiers;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 111
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate que le progrès technologique a rendu obsolète la justification technique initiale de l'exonération de la TVA; estime que le statu quo perpétue les distorsions du marché, renforce le biais en faveur de l'auto-approvisionnement dans le secteur financier et crée des désavantages concurrentiels par rapport aux établissements de pays tiers;	***supprimé***

Or. en

Amendement 112
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate que ***le progrès technologique a rendu obsolète la justification technique initiale de*** l'exonération de la TVA***; estime que le statu quo perpétue les distorsions du marché, renforce le biais en faveur de l'auto-approvisionnement dans le secteur financier et crée des désavantages concurrentiels par rapport aux établissements de pays tiers***;	7. constate que l'exonération de la TVA ***pour les services financiers a longtemps permis d'éviter les difficultés techniques liées à l'application de la TVA aux activités financières basées sur la marge et continue à apporter une sécurité juridique et une simplicité administrative***;

Or. en

Amendement 113
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate que le progrès technologique ***a*** rendu obsolète la justification technique initiale de l'exonération de la TVA; ***estime que le statu quo perpétue les distorsions du marché, renforce le biais en faveur de l'auto-approvisionnement dans le secteur financier et crée des désavantages concurrentiels par rapport aux établissements de pays tiers;***	7. constate que le progrès technologique ***n'a en aucun cas*** rendu obsolète la justification technique initiale de l'exonération de la TVA;

Or. de

Amendement 114
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate que le progrès technologique ***a*** rendu obsolète la justification technique initiale de l'exonération de la TVA; estime que le statu quo perpétue les distorsions du marché, renforce le biais en faveur de l'auto-approvisionnement dans le secteur financier et crée des désavantages concurrentiels par rapport aux établissements de pays tiers;	7. ***souligne que l'exonération remonte à 1977 et qu'elle a été justifiée à l'origine par des raisons techniques, l'imposition de marges financières complexes étant considérée à l'époque comme irréalisable d'un point de vue administratif;*** constate que le progrès technologique ***et la numérisation ont*** rendu obsolète la justification technique initiale de l'exonération de la TVA; estime que le statu quo perpétue les distorsions du marché ***et, impose des coûts cachés aux consommateurs***, renforce le biais en faveur de l'auto-approvisionnement dans le secteur financier et crée des désavantages concurrentiels par rapport aux établissements de pays tiers;

Or. en

Amendement 115
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate que le progrès technologique a rendu obsolète la justification technique initiale de l'exonération de la TVA; estime que le statu quo perpétue les distorsions du marché, renforce le biais en faveur de l'auto-approvisionnement dans le secteur financier et crée des désavantages concurrentiels par rapport aux établissements de pays tiers;	7. constate que le progrès technologique a rendu obsolète la justification technique initiale de l'exonération de la TVA***; note toutefois que l'exonération ne constitue pas nécessairement un avantage pour les institutions financières, puisqu'elle les empêche de récupérer la TVA en amont***; estime que le statu quo perpétue les distorsions du marché, renforce le biais en

	faveur de l'auto-approvisionnement dans le secteur financier et crée des désavantages concurrentiels par rapport aux établissements de pays tiers;

Or. en

Amendement 116
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. déplore que les initiatives répétées de la Commission, y compris ses propositions de 2007 et l'analyse d'impact initiale de 2020, n'aient pas abouti à une réforme de l'exonération de la TVA pour le secteur financier; note que la Commission avait récemment envisagé de publier des modifications de la directive TVA[5] au début de l'année 2023; observe que ces projets sont au point mort, ce qui laisse cette réforme essentielle en suspens;	***supprimé***
[5] Directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (JO L 347 du 11.12.2006, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2006/112/oj).	

Or. fr

Amendement 117
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. déplore que les initiatives répétées	***supprimé***

de la Commission, y compris ses propositions de 2007 et l'analyse d'impact initiale de 2020, n'aient pas abouti à une réforme de l'exonération de la TVA pour le secteur financier; note que la Commission avait récemment envisagé de publier des modifications de la directive TVA[5] au début de l'année 2023; observe que ces projets sont au point mort, ce qui laisse cette réforme essentielle en suspens;

[5] Directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (JO L 347 du 11.12.2006, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2006/112/oj).

Or. en

Amendement 118
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***déplore que les initiatives répétées de la Commission, y compris ses propositions de 2007 et l'analyse d'impact initiale de 2020, n'aient pas abouti à une*** réforme de l'exonération de la TVA pour le secteur financier; note que la Commission avait récemment envisagé de publier des modifications de la directive TVA[5] au début de l'année 2023; observe que ces projets sont au point mort, ce qui laisse cette réforme ***essentielle*** en suspens;	8. ***note que les tentatives précédentes de*** réforme ***de l'exonération de la TVA pour les services financiers ont suscité des inquiétudes quant à la complexité, aux coûts de mise en conformité et aux éventuels effets négatifs sur l'investissement*** de l'exonération de la TVA pour le secteur financier; note que la Commission avait récemment envisagé de publier des modifications de la directive TVA[5] au début de l'année 2023; observe que ces projets sont au point mort, ce qui laisse cette réforme en suspens;
[5] Directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (JO	[5] Directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (JO

L 347 du 11.12.2006, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2006/112/oj).	L 347 du 11.12.2006, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2006/112/oj).

Or. en

Amendement 119
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***déplore*** que les initiatives répétées de la Commission, y compris ses propositions de 2007 et l'analyse d'impact initiale de 2020, ***n'aient*** pas abouti à une réforme de l'exonération de la TVA pour le secteur financier; note que la Commission avait récemment envisagé de publier des modifications de la directive TVA[5] au début de l'année 2023; observe que ces projets sont au point mort, ce qui laisse cette réforme essentielle en suspens;	8. ***note*** que les initiatives répétées de la Commission, y compris ses propositions de 2007 et l'analyse d'impact initiale de 2020, ***n'ont*** pas abouti à une réforme de l'exonération de la TVA pour le secteur financier; note que la Commission avait récemment envisagé de publier des modifications de la directive TVA[5] au début de l'année 2023; observe que ces projets sont au point mort, ce qui laisse cette réforme essentielle en suspens;
[5] Directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (JO L 347 du 11.12.2006, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2006/112/oj).	[5] Directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (JO L 347 du 11.12.2006, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2006/112/oj).

Or. en

Amendement 120
Matthias Ecke, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. déplore que les initiatives répétées de la Commission, y compris ses propositions de 2007 et l'analyse d'impact	8. déplore que les initiatives répétées de la Commission, y compris ses propositions de 2007 et l'analyse d'impact

initiale de 2020, n'aient pas abouti à une réforme de l'exonération de la TVA pour le secteur financier; note que la Commission avait récemment envisagé de publier des modifications de la directive TVA[5] au début de l'année 2023; observe que ces projets sont au point mort, ce qui laisse cette réforme essentielle en suspens;

[5] Directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (JO L 347 du 11.12.2006, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2006/112/oj).

initiale de 2020, n'aient pas abouti à une réforme de l'exonération de la TVA pour le secteur financier***, faute pour les États membres d'avoir consenti les efforts nécessaires pour parvenir à un accord unanime***; note que la Commission avait récemment envisagé de publier des modifications de la directive TVA[5] au début de l'année 2023; observe que ces projets sont au point mort, ce qui laisse cette réforme essentielle en suspens;

[5] Directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (JO L 347 du 11.12.2006, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2006/112/oj).

Or. en

Amendement 121
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. note que, en vertu de l'article 11 de la directive TVA, le groupement TVA reste facultatif pour les États membres et est limité par des contraintes territoriales, ce qui crée des obstacles juridiques et pratiques pour les groupes transfrontières actifs dans le domaine des services financiers;

Or. en

Amendement 122
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note qu'en raison de l'échec des efforts de réforme, la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les instruments financiers émergents, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières; constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA, à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux services financiers, et a entravé l'innovation;	***supprimé***

Or. en

Amendement 123
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***note qu'en raison de l'échec des efforts de réforme, la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les*** instruments financiers ***émergents***, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières; ***constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA, à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux services financiers, et a entravé l'innovation;***	9. ***souligne*** que la ***complexité croissante des nouveaux*** instruments financiers, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières***, peut compliquer davantage la détermination d'une assiette fiscale***;

Or. de

Amendement 124
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note ***qu'en raison de l'échec des efforts de réforme,*** la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les instruments financiers émergents, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières; constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA, à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux services financiers, et a entravé l'innovation;	9. note ***que*** la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les instruments financiers émergents, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières; constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA, à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux services financiers, et a entravé l'innovation; ***souligne que toute clarification des règles de TVA doit préserver l'exonération des services financiers de base;***

Or. en

Amendement 125
Tomáš Kubín, Jaroslava Pokorná Jermanová, Pierre Pimpie

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note qu'en raison de l'échec des efforts de réforme, la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les instruments financiers émergents, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières; constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA,	9. note qu'en raison de l'échec des efforts de réforme, la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les instruments financiers émergents, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières; constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA,

à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux services financiers***, et a entravé l'innovation***;	à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux services financiers;

Or. en

Amendement 126
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note qu'en raison de l'échec des efforts de réforme, la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les instruments financiers émergents, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières; constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA, à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux services financiers, et a entravé l'innovation;	9. note qu'en raison de l'échec des efforts de réforme, la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les instruments financiers émergents, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières; constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA, à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux services financiers, et a entravé l'innovation; ***invite la Commission à clarifier le traitement TVA des services financiers émergents afin de garantir la neutralité technologique et des conditions de concurrence équitables dans l'ensemble de l'Union;***

Or. en

Amendement 127
Matthias Ecke, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note qu'en raison de l'échec des efforts de réforme, la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les instruments financiers émergents, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières; constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA, à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux services financiers, et a entravé l'innovation;	9. note qu'en raison de l'échec des efforts de réforme, la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les instruments financiers émergents, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières***; souligne qu'en outre, la directive n'aborde pas le régime de TVA applicable aux produits dérivés et que le traitement des fonds d'investissement n'est pas harmonisé d'un État membre à l'autre***; constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA, à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux services financiers, et a entravé l'innovation;

Or. en

Amendement 128
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note qu'en raison de l'échec des efforts de réforme, la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les instruments financiers émergents, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières; constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA, à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux	9. note qu'en raison de l'échec des efforts de réforme, la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les instruments financiers émergents, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières; constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA, à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux

services financiers, et a entravé l'innovation;	services financiers, et a entravé l'innovation; ***souligne qu'un cadre fiscal moderne devrait soutenir l'innovation dans les technologies financières et la finance numérique et éviter de créer des mesures de dissuasion d'ordre réglementaire pour les nouveaux entrants sur le marché;***

Or. en

Amendement 129
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note qu'en raison de l'échec des efforts de réforme, la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les instruments financiers émergents, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières; constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA, à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux services financiers, et a entravé l'innovation;	9. note qu'en raison de l'échec des efforts de réforme, la directive TVA ne contient pas de dispositions spécifiques pour les instruments financiers émergents, tels que les crypto-actifs, la finance décentralisée et les technologies financières; constate que cette situation a donné lieu à des interprétations nationales divergentes des règles en matière de TVA, à une insécurité juridique pour les prestataires de services ainsi qu'à un traitement inégal entre les services financiers traditionnels et les nouveaux services financiers, et a entravé l'innovation ***et la compétitivité***;

Or. es

Amendement 130
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*

10. souligne que, malgré le recours au groupement TVA et aux mécanismes de partage des coûts dans certains États membres, l'exonération, obsolète, de la TVA, associée à des règles fiscales nationales compensatoires différentes, crée une fiscalité complexe, fragmentée et incohérente, ce qui rend le respect des obligations fiscales coûteux et augmente les dépenses de fonctionnement des entreprises; souligne que des définitions claires de la TVA et des règles simplifiées en matière de TVA sont nécessaires pour réduire ces charges, garantir une application cohérente des règles dans l'ensemble de l'Union et soutenir l'innovation;	***supprimé***

Or. en

Amendement 131
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***souligne que, malgré le recours au groupement TVA et aux mécanismes de partage des coûts dans certains États membres,*** l'exonération***, obsolète,*** de la TVA***, associée à des règles fiscales nationales compensatoires différentes, crée une fiscalité complexe, fragmentée et incohérente, ce qui rend le respect des obligations fiscales coûteux et augmente les dépenses de fonctionnement des entreprises***; ***souligne que des définitions claires de la TVA et des règles simplifiées en matière de TVA sont nécessaires pour*** réduire ***ces charges, garantir une application cohérente des règles dans l'ensemble de l'Union et soutenir l'innovation***;	10. ***met en garde contre le fait qu'une réforme de*** l'exonération de la TVA ***sans s'attaquer aux problèmes techniques sous-jacents risque d'accroître encore l'incertitude juridique et les coûts de mise en conformité au lieu de les*** réduire;

Or. de

Amendement 132
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***souligne que, malgré le recours au groupement TVA et aux mécanismes de partage des coûts dans certains États membres, l'exonération, obsolète, de la TVA, associée à des règles fiscales nationales compensatoires différentes, crée une fiscalité complexe, fragmentée et incohérente, ce qui rend le respect des obligations fiscales coûteux et augmente les dépenses de fonctionnement des entreprises;*** souligne que des définitions claires de la TVA et des règles simplifiées en matière de TVA sont nécessaires pour réduire ***ces*** charges, garantir une application cohérente des règles dans l'ensemble de l'Union et soutenir l'innovation;	10. souligne que des définitions claires de la TVA et des règles simplifiées en matière de TVA sont nécessaires pour réduire ***les*** charges, garantir une application cohérente des règles dans l'ensemble de l'Union et soutenir l'innovation;

Or. fr

Amendement 133
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne que***, malgré le recours au groupement TVA et aux mécanismes de partage des coûts dans certains États membres,*** l'exonération, obsolète, de la TVA, associée à des règles fiscales nationales compensatoires différentes, crée une fiscalité complexe, fragmentée et incohérente, ce qui rend le respect des obligations fiscales coûteux et augmente	10. souligne que l'exonération, obsolète, de la TVA, associée à des règles fiscales nationales compensatoires différentes, crée une fiscalité complexe, fragmentée et incohérente, ce qui rend le respect des obligations fiscales coûteux et augmente les dépenses de fonctionnement des entreprises; souligne que des définitions claires de la TVA et des règles

les dépenses de fonctionnement des entreprises; souligne que des définitions claires de la TVA et des règles simplifiées en matière de TVA sont nécessaires pour réduire ces charges, garantir une application cohérente des règles dans l'ensemble de l'Union et soutenir l'innovation;	simplifiées en matière de TVA sont nécessaires pour réduire ces charges, garantir une application cohérente des règles dans l'ensemble de l'Union et soutenir l'innovation;

Or. en

Amendement 134
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne que, malgré le recours au groupement TVA et aux mécanismes de partage des coûts dans certains États membres, l'exonération, obsolète, de la TVA, associée à des règles fiscales nationales compensatoires différentes, crée une fiscalité complexe, fragmentée et incohérente, ce qui rend le respect des obligations fiscales coûteux et augmente les dépenses de fonctionnement des entreprises; souligne que des définitions claires de la TVA et des règles simplifiées en matière de TVA sont nécessaires pour réduire ces charges, garantir une application cohérente des règles dans l'ensemble de l'Union et soutenir l'innovation;	10. souligne que, malgré le recours au groupement TVA et aux mécanismes de partage des coûts dans certains États membres, l'exonération, obsolète, de la TVA, associée à des règles fiscales nationales compensatoires différentes, crée une fiscalité complexe, fragmentée et incohérente, ce qui rend le respect des obligations fiscales coûteux et augmente les dépenses de fonctionnement des entreprises; souligne que des définitions claires de la TVA et des règles simplifiées en matière de TVA sont nécessaires pour réduire ces charges, garantir une application cohérente des règles dans l'ensemble de l'Union et soutenir l'innovation; ***se félicite de l'utilisation des mécanismes du groupement TVA en tant qu'outil permettant de réduire les charges administratives et d'améliorer l'efficacité des institutions financières opérant à l'échelle transfrontière; souligne qu'il serait préférable de s'attaquer aux obstacles juridiques à un groupement efficace de la TVA, en particulier pour les groupes financiers transfrontières, plutôt que d'imposer la TVA sur les services***

financiers;

Or. en

Amendement 135
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne que, malgré le recours au groupement TVA et aux mécanismes de partage des coûts dans certains États membres, l'exonération, obsolète, de la TVA, associée à des règles fiscales nationales compensatoires différentes, crée une fiscalité complexe, fragmentée et incohérente, ce qui rend le respect des obligations fiscales coûteux et augmente les dépenses de fonctionnement des entreprises; souligne que des définitions claires de la TVA et des règles simplifiées en matière de TVA sont nécessaires pour réduire ces charges, garantir une application cohérente des règles dans l'ensemble de l'Union et soutenir l'innovation;	10. souligne que, malgré le recours au groupement TVA et aux mécanismes de partage des coûts dans certains États membres, l'exonération, obsolète, de la TVA, associée à des règles fiscales nationales compensatoires différentes, crée une fiscalité complexe, fragmentée et incohérente, ce qui rend le respect des obligations fiscales coûteux et augmente les dépenses de fonctionnement des entreprises; souligne que des définitions claires de la TVA et des règles simplifiées en matière de TVA sont nécessaires pour réduire ces charges, garantir une application cohérente des règles dans l'ensemble de l'Union***, faciliter l'activité transfrontière*** et soutenir l'innovation;

Or. es

Amendement 136
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne qu'une plus grande convergence dans l'application des dispositions relatives au groupement TVA et au partage des coûts pourrait réduire la fragmentation et l'insécurité juridique

dans le marché intérieur; note que le groupement TVA est actuellement appliqué de manière inégale dans les États membres et qu'il est généralement limité aux entités établies dans un seul État membre; invite la Commission à étudier les possibilités d'établir un cadre plus cohérent dans l'ensemble de l'Union, y compris la possibilité de créer des groupes TVA transfrontières et de renforcer les mécanismes de partage des coûts, tout en veillant à la cohérence avec les règles en matière d'impôt sur les sociétés, notamment en ce qui concerne les prix de transfert;

Or. en

Amendement 137
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission à favoriser une mise en œuvre cohérente des dispositions relatives au groupement TVA dans les États membres afin de faciliter l'activité transfrontière des services financiers; invite la Commission à étudier des modifications ciblées de la directive TVA afin de faciliter une utilisation plus large et plus cohérente du groupement TVA pour les services financiers et d'assurance, notamment en remédiant aux divergences dans la mise en œuvre nationale et aux obstacles juridiques concernant les structures transfrontières;

Or. en

Amendement 138
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que l'exonération de la TVA, en particulier pour les charges financières clairement identifiables telles que les frais et les commissions, n'est plus adaptée à sa finalité; souligne que l'imposition de ces charges, à l'inverse des services fondés sur les marges, peut réduire les distorsions sans lourdeurs administratives disproportionnées;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 139
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que l'exonération de la TVA, en particulier pour les charges financières clairement identifiables telles que les frais et les commissions, n'est plus adaptée à sa finalité; souligne que l'imposition de ces charges, à l'inverse des services fondés sur les marges, peut réduire les distorsions sans lourdeurs administratives disproportionnées;	***supprimé***

Or. en

Amendement 140
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que l'exonération de la TVA, en particulier pour les charges financières clairement identifiables telles que les frais et les commissions, n'est plus adaptée à sa finalité; souligne que l'imposition de ces charges, à l'inverse des services fondés sur les marges, peut réduire les distorsions sans lourdeurs administratives disproportionnées;	***supprimé***

Or. en

Amendement 141
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***souligne que l'exonération de la TVA, en particulier pour les charges financières clairement identifiables telles que les*** frais ***et les*** commissions***, n'est plus adaptée à sa finalité; souligne que l'imposition de ces charges, à l'inverse des services fondés sur les marges, peut réduire les distorsions sans lourdeurs administratives disproportionnées***;	11. ***fait remarquer que de nombreux services financiers ne reposent pas sur des*** frais ***ou des*** commissions ***explicites, ce qui rend en principe difficile la détermination d'une contrepartie imposable***;

Or. de

Amendement 142
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que l'exonération de la TVA, en particulier pour les charges financières clairement identifiables telles	11. souligne que l'exonération de la TVA, en particulier pour les charges financières clairement identifiables telles

que les frais et les commissions, n'est plus adaptée à sa finalité; souligne que l'imposition de ces charges, à l'inverse des services fondés sur les marges, peut réduire les distorsions sans lourdeurs administratives disproportionnées;	que les frais et les commissions, n'est plus adaptée à sa finalité; souligne que l'imposition de ces charges, à l'inverse des services fondés sur les marges, peut réduire les distorsions sans lourdeurs administratives disproportionnées; ***demande de veiller à ce que cela n'entraîne pas de charges supplémentaires inutiles pour les consommateurs ou de nouveaux obstacles à l'investissement;***

Or. es

Amendement 143
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que l'exonération de la TVA, en particulier pour les charges financières clairement identifiables telles que les frais et les commissions, n'est plus adaptée à sa finalité; souligne que l'imposition de ces charges, à l'inverse des services fondés sur les marges, peut réduire les distorsions sans lourdeurs administratives disproportionnées;	11. souligne que l'exonération de la TVA, en particulier pour les charges financières clairement identifiables telles que les frais et les commissions, n'est plus adaptée à sa finalité; souligne que l'imposition ***proportionnelle*** de ces charges ***dans le cadre des opérations interentreprises***, à l'inverse des services fondés sur les marges, peut réduire les distorsions sans lourdeurs administratives disproportionnées;

Or. en

Amendement 144
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. demande la mise en place d'un

	taux de TVA de 0 % (taux nul) pour les opérations financières interentreprises; souligne qu'une telle mesure supprimerait effectivement la «taxe cachée» en permettant aux sociétés financières de déduire intégralement en amont la TVA due sur les achats destinés à la production; souligne que cela permettrait d'éliminer le biais actuel en faveur de l'auto-approvisionnement, le désavantage comparatif par rapport à d'autres juridictions et d'améliorer la compétitivité internationale des institutions financières de l'Union;

Or. en

Amendement 145
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à publier une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA; souligne que cette réforme devrait tenir compte des conséquences distributives, atténuer les coûts pour les consommateurs de détail et veiller à ce que le secteur financier apporte une contribution équitable;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 146
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à publier une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA; souligne que cette réforme devrait tenir compte des conséquences distributives, atténuer les coûts pour les consommateurs de détail et veiller à ce que le secteur financier apporte une contribution équitable;	***supprimé***

Or. en

Amendement 147
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***invite la Commission à publier une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA; souligne que cette réforme devrait tenir compte des conséquences distributives, atténuer les coûts pour les consommateurs de détail et veiller à ce que le secteur financier apporte une contribution équitable***;	12. ***souligne que les tentatives de réforme précédentes ont échoué à maintes reprises en raison de difficultés techniques non résolues et d'un manque de consensus politique***;

Or. de

Amendement 148
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à ***publier une proposition visant à réformer les règles en matière*** de TVA ***applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA***; souligne que cette réforme devrait tenir compte des ***conséquences distributives, atténuer les coûts*** pour les consommateurs ***de détail*** et ***veiller à ce que le secteur financier apporte une contribution équitable***;	12. invite la Commission à ***donner la priorité à la simplification, à la sécurité juridique et à la compétitivité lors de l'examen de tout ajustement futur du cadre*** de ***la*** TVA ***concernant les services financiers; invite la Commission à fonder toute proposition de révision sur une analyse approfondie au niveau macroéconomique, en tenant compte des conséquences administratives pour les services financiers***; souligne que cette réforme devrait ***également*** tenir compte des ***conditions équitables pour une concurrence et des résultats*** pour les consommateurs et ***la société***;

Or. en

Amendement 149
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à publier une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA; souligne que cette réforme devrait ***tenir compte des conséquences distributives, atténuer les coûts*** pour les consommateurs ***de détail et veiller à ce que le secteur financier apporte une contribution équitable***;	12. invite la Commission à publier une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA; souligne que cette réforme devrait ***réduire la fragmentation, améliorer la sécurité juridique, favoriser une allocation efficace des capitaux et renforcer la compétitivité de l'Union, tout en évitant des charges disproportionnées*** pour les consommateurs ***et des obstacles inutiles à l'investissement et à l'activité transfrontière***;

Or. es

Amendement 150
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à publier une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA; souligne que cette réforme devrait tenir compte des conséquences distributives**,** atténuer les coûts pour les consommateurs de détail ***et veiller à ce que le secteur financier apporte une contribution équitable***;	12. invite la Commission à publier une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA; souligne que cette réforme devrait tenir compte des conséquences distributives ***et*** atténuer les coûts pour les consommateurs de détail;

Or. en

Amendement 151
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à publier une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA; souligne que cette réforme devrait tenir compte des conséquences distributives, atténuer les coûts pour les consommateurs de détail et veiller à ce que le secteur financier apporte une contribution équitable;	12. invite la Commission à publier une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA; souligne que cette réforme devrait tenir compte des conséquences distributives, atténuer les coûts pour les consommateurs de détail et veiller à ce que le secteur financier apporte une contribution équitable; ***demande à la Commission, avant toute initiative législative sur le cadre de la TVA pour les services financiers, d'établir une cartographie des taxes bancaires nationales et des prélèvements du secteur financier et d'évaluer leur interaction avec le système***

de TVA et leur incidence sur le marché intérieur; souligne que toute réforme devrait simplifier le système, renforcer la sécurité juridique et l'équité, éviter une taxation sectorielle disproportionnée et soutenir la compétitivité des marchés financiers de l'Union et la mobilisation de l'épargne européenne pour des investissements à long terme;

Or. en

Amendement 152
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à publier une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA; souligne que cette réforme devrait tenir compte des conséquences distributives, atténuer les coûts pour les consommateurs de détail et veiller à ce que le secteur financier apporte une contribution équitable;	12. invite la Commission à publier une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA; souligne que cette réforme devrait tenir compte des conséquences distributives, atténuer les coûts pour les consommateurs de détail et veiller à ce que le secteur financier apporte une contribution équitable; ***souligne qu'une telle réforme devrait également empêcher la poursuite de la fragmentation fiscale, de l'arbitrage réglementaire et de la pression concurrentielle à la baisse entre les États membres;***

Or. en

Amendement 153
Matthias Ecke, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à publier une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA; souligne que cette réforme devrait tenir compte des conséquences distributives, atténuer les coûts pour les consommateurs de détail et veiller à ce que le secteur financier apporte une contribution équitable;	12. invite la Commission à publier une proposition visant à réformer les règles en matière de TVA applicables au secteur financier et à remédier aux distorsions causées par l'exonération de la TVA; souligne que cette réforme devrait tenir compte des conséquences distributives, atténuer les coûts pour les consommateurs de détail et veiller à ce que le secteur financier apporte une contribution équitable; ***souligne que la suppression de l'exonération pour les services interentreprises payants est la plus urgente;***

Or. en

Amendement 154
Geadis Geadi, Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que toute réforme future du cadre fiscal de l'Union pour le secteur financier devrait garantir la proportionnalité pour les nouveaux entrants sur le marché, y compris les jeunes pousses, les entreprises en expansion et les fournisseurs innovants de technologies financières; insiste sur le fait que les coûts de mise en conformité excessifs et les régimes fiscaux complexes touchent de manière disproportionnée les petites entreprises et les jeunes entrepreneurs qui souhaitent créer des entreprises de services financiers dans l'Union; invite la Commission à étudier la mise en place de régimes de conformité simplifiés ou de mécanismes d'allègement fiscal ciblés pour les nouveaux entrants innovants du secteur financier opérant au

sein du marché unique;

Or. en

Amendement 155
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle que la TVA constitue un cadre fiscal harmonisé au niveau de l'Union, même si les États membres conservent une certaine marge de manœuvre dans son application; ajoute que, par conséquent, une réforme du régime de TVA applicable aux services financiers ne peut être abordée efficacement qu'au niveau de l'Union, afin de réduire la fragmentation, d'améliorer la sécurité juridique, de faciliter l'activité transfrontière et de renforcer la compétitivité du marché intérieur;

Or. es

Amendement 156
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. note que l'exonération de la TVA pour les services financiers a été instaurée à l'origine non seulement en raison de difficultés techniques, mais aussi pour éviter des coûts supplémentaires pour les consommateurs; souligne que ces aspects demeurent d'une importance capitale, en particulier dans le contexte de la crise

actuelle du coût de la vie;

Or. de

Amendement 157
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite la Commission, dans le cadre de tout travail futur sur les règles de TVA pour le secteur financier, à donner la priorité à la simplification, à la sécurité juridique, à la diminution de la TVA irrécouvrable grâce à un groupement plus large et plus efficace de la TVA, et à la compétitivité des marchés financiers de l'Union, tout en évitant les mesures qui augmenteraient les coûts pour les consommateurs et les investisseurs;

Or. en

Amendement 158
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite la Commission à veiller à ce que toute réforme du traitement TVA des services financiers comprenne des garanties ciblées pour les ménages et les PME, y compris la possibilité de taux réduits ou d'exonérations pour les services bancaires de détail essentiels, afin d'éviter des effets disproportionnés sur les consommateurs vulnérables;

Or. en

Amendement 159
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. note que des taxes sur les transactions financières (TTF) et des taxes sur les activités financières (TAF) de nature diverse ont été mises en place par les États membres en tant qu'instruments fiscaux alternatifs à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et qu'elles devraient être supprimées si l'exonération de la TVA disparaît;

Or. en

Amendement 160
Matthias Ecke, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite la Commission à envisager la possibilité de remplacer les taxes sur les primes d'assurance à l'échelle nationale par une intégration complète des services d'assurance dans le système de TVA;

Or. en

Amendement 161
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. prévient que l'instauration d'un taux de TVA de 0 % pour les services financiers entraînerait une perte importante de recettes publiques et creuserait davantage le fossé existant en matière de politique de TVA; rappelle que le secteur financier est un secteur rentable et d'importance systémique pour l'économie et qu'il devrait contribuer équitablement au financement des biens publics; estime donc que le remplacement de l'exonération actuelle par un taux zéro compromettrait la viabilité et l'équité fiscales au lieu de remédier aux distorsions existantes dans le système de TVA;

Or. en

Amendement 162
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. note que l'imposition de la TVA sur les services financiers aurait des effets préjudiciables sur le bon fonctionnement du marché et entraînerait une diminution du recours aux services financiers; souligne que l'imposition de la TVA sur les transactions financières entraînerait par conséquent une diminution des investissements dans l'économie réelle et des investissements de détail en général;

Or. en

Amendement 163

Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne qu'une suppression ou une limitation de l'exonération de la TVA pourrait entraîner une augmentation du coût des produits financiers, qui serait en fin de compte supportée par les consommateurs finaux;

Or. de

Amendement 164
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. invite la Commission à procéder à une analyse complète et à une cartographie des taxes et des prélèvements bancaires nationaux avant toute éventuelle réforme des règles de TVA pour le secteur financier;

Or. en

Amendement 165
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. estime que la réforme du traitement TVA des services financiers devrait faire partie d'une stratégie plus

	large visant à garantir que la taxation du secteur financier met à la fois en évidence la création de valeur et les externalités négatives, y compris la prise de risque excessive et l'activité spéculative, et contribue de manière équitable au financement des besoins d'investissement sociaux, climatiques et stratégiques de l'Union;

Or. en

Amendement 166
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Veiller à ce que le secteur financier ***apporte une contribution équitable***	***Évaluer les possibilités de taxation du*** secteur financier ***au niveau de l'Union***

Or. en

Amendement 167
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Veiller à ce que le secteur financier ***apporte une contribution équitable***	***Favoriser un cadre fiscal plus cohérent pour*** le secteur financier

Or. es

Amendement 168
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Veiller à ***ce que*** le secteur financier ***apporte une contribution équitable***	Veiller à ***la mise en place d'un cadre fiscal qui ne crée pas de distorsions pour*** le secteur financier

Or. en

Amendement 169
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle que l'Union est confrontée à un important déficit d'investissement d'un montant de 750 à 800 milliards d'euros par an pour atteindre ses objectifs ***en matière de climat, de numérique et d'autonomie stratégique***; rappelle l'engagement pris par les États membres et l'Union d'augmenter considérablement les investissements européens dans le domaine de la défense; souligne ***qu'une fiscalité équitable du*** secteur financier ***pourrait mobiliser des recettes pour*** les investissements ***publics***;	13. rappelle que l'Union est confrontée à un important déficit d'investissement d'un montant de 750 à 800 milliards d'euros par an pour atteindre ses objectifs; rappelle l'engagement pris par les États membres et l'Union d'augmenter considérablement les investissements européens dans le domaine de la défense; souligne ***que pour relever ces défis, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur un cadre fiscal pour le*** secteur financier ***qui favorise la mobilisation des capitaux privés, élimine les distorsions et renforce la capacité de l'Union à orienter*** les investissements ***vers les priorités stratégiques***;

Or. es

Amendement 170
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle que l'Union est confrontée	13. rappelle que l'Union est confrontée

à un important déficit d'investissement d'un montant de 750 à 800 milliards d'euros par an pour atteindre ses objectifs en matière de climat, de numérique et d'autonomie stratégique; rappelle l'engagement pris par les États membres et l'Union d'augmenter considérablement les investissements européens dans le domaine de la défense; ***souligne qu'une fiscalité équitable du secteur financier pourrait mobiliser des recettes pour les investissements publics;***	à un important déficit d'investissement d'un montant de 750 à 800 milliards d'euros par an pour atteindre ses objectifs en matière de climat, de numérique et d'autonomie stratégique; rappelle l'engagement pris par les États membres et l'Union d'augmenter considérablement les investissements européens dans le domaine de la défense;

Or. en

Amendement 171
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle que l'Union est confrontée à un important déficit d'investissement d'un montant de 750 à 800 milliards d'euros par an pour atteindre ses objectifs en matière de climat, de numérique et d'autonomie stratégique; rappelle l'engagement pris par les États membres et l'Union d'augmenter considérablement les investissements européens dans le domaine de la défense; souligne ***qu'une fiscalité équitable du secteur financier pourrait mobiliser des recettes pour les investissements publics***;	13. rappelle que l'Union est confrontée à un important déficit d'investissement d'un montant de 750 à 800 milliards d'euros par an pour atteindre ses objectifs en matière de climat, de numérique et d'autonomie stratégique; rappelle l'engagement pris par les États membres et l'Union d'augmenter considérablement les investissements européens dans le domaine de la défense; souligne ***la nécessité de combler le déficit d'investissement de l'Union en mobilisant les capitaux privés, en stimulant l'investissement de détail et en renforçant les marchés européens des capitaux, plutôt qu'en mettant en place des taxes supplémentaires susceptibles de décourager l'investissement***;

Or. en

Amendement 172
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle que l'Union est confrontée à un important déficit d'investissement d'un montant de 750 à 800 milliards d'euros par an pour atteindre ses objectifs en matière de climat, de numérique et d'autonomie stratégique; rappelle l'engagement pris par les États membres et l'Union d'augmenter considérablement les investissements européens dans le domaine de la défense; souligne ***qu'une fiscalité équitable du*** secteur financier ***pourrait mobiliser des recettes pour les investissements publics***;	13. rappelle que l'Union est confrontée à un important déficit d'investissement d'un montant de 750 à 800 milliards d'euros par an pour atteindre ses objectifs en matière de climat, de numérique et d'autonomie stratégique; rappelle l'engagement pris par les États membres et l'Union d'augmenter considérablement les investissements européens dans le domaine de la défense; souligne ***que le*** secteur financier ***contribue déjà de manière significative aux finances publiques par l'intermédiaire de la taxation des entreprises, des impôts sur les montants des salaires et des prélèvements sectoriels, soutenant ainsi l'investissement public dans l'ensemble de l'Union***;

Or. en

Amendement 173
Tomáš Kubín, Jaroslava Pokorná Jermanová, Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle que l'Union est confrontée à un important déficit d'investissement d'un montant de 750 à 800 milliards d'euros par an pour atteindre ses objectifs en matière de ***climat, de numérique*** et ***d'autonomie stratégique***; rappelle l'engagement pris par les États membres et l'Union d'augmenter considérablement les investissements européens dans le domaine de la défense; souligne qu'une fiscalité équitable du secteur financier pourrait mobiliser des recettes pour les investissements publics;	13. rappelle que l'Union est confrontée à un important déficit d'investissement d'un montant de 750 à 800 milliards d'euros par an pour atteindre ses objectifs***, notamment*** en matière de ***compétitivité*** et ***de puissance économique***; rappelle l'engagement pris par les États membres et l'Union d'augmenter considérablement les investissements européens dans le domaine de la défense; souligne qu'une fiscalité équitable du secteur financier pourrait mobiliser des recettes pour les investissements publics;

Or. en

Amendement 174
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle que l'Union est confrontée à un important déficit d'investissement d'un montant de 750 à 800 milliards d'euros par an pour atteindre ses objectifs en matière de climat, de numérique et d'autonomie stratégique; rappelle l'engagement pris par les États membres et l'Union d'augmenter considérablement les investissements européens dans le domaine de la défense; souligne qu'une fiscalité ***équitable*** du secteur financier pourrait mobiliser des recettes pour les investissements publics;	13. rappelle que l'Union est confrontée à un important déficit d'investissement d'un montant de 750 à 800 milliards d'euros par an pour atteindre ses objectifs en matière de climat, de numérique et d'autonomie stratégique; rappelle l'engagement pris par les États membres et l'Union d'augmenter considérablement les investissements européens dans le domaine de la défense; souligne qu'une fiscalité ***plus cohérente*** du secteur financier pourrait ***contribuer à*** mobiliser des recettes pour les investissements publics;

Or. en

Amendement 175
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne qu'un cadre fiscal pour les services financiers devrait être conçu dans le but d'atteindre les objectifs de l'union de l'épargne et de l'investissement (UIE), en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité; insiste sur le fait que la fiscalité dans ce secteur ne devrait pas être motivée par des objectifs de collecte de recettes, mais plutôt par la nécessité de remédier aux défaillances du marché

ainsi que de favoriser l'investissement et la croissance à long terme;

Or. en

Amendement 176
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que la fiscalité applicable au secteur financier devrait être régie par les principes de simplicité, de neutralité et de sécurité juridique, afin d'éviter que les décisions d'investissement, de financement ou d'établissement ne soient motivées par des distorsions fiscales plutôt que par des critères d'efficacité économique;

Or. es

Amendement 177
Matthias Ecke, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que la littérature empirique sur le sujet conclut que la TTF n'est pas associée à des distorsions importantes du marché, qu'elle entraîne des coûts administratifs limités et qu'elle peut constituer une source de recettes stables[6 bis];
	[6 bis] Atanas PEKANOV, et Margit SCHRATZENSTALLER, «The taxation of the EU's financial sector - Options and

expériences», juin 2025, p. 26, https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2025/772638/ECTI_STU(2025)772638_EN.pdf

Or. en

Amendement 178
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. souligne que les défis importants auxquels l'Union est confrontée en matière d'investissement ne peuvent pas être relevés uniquement par une augmentation de la charge fiscale pesant sur le secteur financier, mais nécessitent un cadre réglementaire et fiscal qui favorise la mobilisation des capitaux privés, l'innovation et une allocation plus efficace de l'épargne vers les investissements;

Or. es

Amendement 179
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle l'accord de 2020 entre le Parlement, le Conseil et la Commission sur une feuille de route pour la mise en place de nouvelles ressources propres, y compris une TTF; relève qu'à l'époque, une TTF à laquelle auraient participé 10 États membres aurait généré environ 3,5 milliards d'euros de recettes publiques	***supprimé***

par an; note que ce chiffre aurait atteint 31 à 75 milliards d'euros si tous les États membres y avaient participé;

Or. es

Amendement 180
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle l'accord de 2020 entre le Parlement, le Conseil et la Commission sur une feuille de route pour la mise en place de nouvelles ressources propres, y compris une TTF; relève qu'à l'époque, une TTF à laquelle auraient participé 10 États membres aurait généré environ 3,5 milliards d'euros de recettes publiques par an; note que ce chiffre aurait atteint 31 à 75 milliards d'euros si tous les États membres y avaient participé;	***supprimé***

Or. en

Amendement 181
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle l'accord de 2020 entre le Parlement, le Conseil et la Commission sur une feuille de route pour la mise en place de nouvelles ressources propres***, y compris une TTF***; ***relève qu'à l'époque, une TTF à laquelle auraient participé 10 États membres aurait généré environ 3,5 milliards d'euros de recettes publiques par an; note que ce chiffre aurait atteint***	14. rappelle l'accord de 2020 entre le Parlement, le Conseil et la Commission sur une feuille de route pour la mise en place de nouvelles ressources propres;

31 à 75 milliards d'euros si tous les États membres y avaient participé;

Or. en

Amendement 182
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle l'accord de 2020 entre le Parlement, le Conseil et la Commission sur une feuille de route pour la mise en place de nouvelles ressources propres, y compris une TTF; relève ***qu'à l'époque, une*** TTF ***à laquelle auraient participé 10 États membres aurait généré environ 3,5 milliards d'euros de recettes publiques par an***; note que ***ce chiffre aurait atteint 31 à 75 milliards d'euros si tous les États membres y avaient participé***;	14. rappelle l'accord de 2020 entre le Parlement, le Conseil et la Commission sur une feuille de route pour la mise en place de nouvelles ressources propres, y compris une TTF; relève ***que l'idée d'une*** TTF ***à l'échelle de l'Union a été largement débattue, mais qu'elle reste confrontée à d'importants problèmes politiques et économiques***; note que ***les estimations de recettes pour une telle taxe varient considérablement en fonction de sa portée et de sa conception; souligne que les nouvelles ressources propres devraient renforcer le budget de l'Union tout en préservant la compétitivité des entreprises européennes et devraient, dans la mesure du possible, cibler les activités économiques impliquant des acteurs de pays tiers accédant au marché de l'Union plutôt que d'imposer des charges supplémentaires aux entreprises établies dans l'Union***;

Or. en

Amendement 183
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. rappelle le caractère fluctuant des bénéfices des banques; souligne que trois années de resserrement de la politique monétaire et, par conséquent, d'augmentation des bénéfices des banques ont été précédées de six années de rendements inférieurs et de taux d'intérêt très bas luttant contre des taux d'inflation faibles; souligne, dès lors, que tout cadre fiscal doit éviter de créer des effets indésirables sur le fonctionnement du marché et tenir compte du caractère temporaire de ces bénéfices, afin de ne pas compromettre la stabilité financière à long terme ni l'offre de crédit;

Or. en

Amendement 184
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. se félicite de la décision de la Commission de retirer la proposition de taxe sur les transactions financières et demande que l'accent soit mis sur les politiques qui renforcent l'attractivité des marchés de capitaux de l'Union;

Or. en

Amendement 185
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

14 ter. avertit qu'une augmentation disproportionnée ou un prélèvement temporaire sur les bénéfices des banques aura des effets négatifs à long terme en réduisant la stabilité financière et la capacité de crédit, portant ainsi atteinte à la compétitivité de l'Union européenne; souligne, à cet égard, l'importance de soutenir la réduction du biais capital d'emprunt dans le cadre fiscal en mettant en place une déduction neutre et harmonisée pour le capital afin d'assurer des conditions de concurrence équitables et d'encourager l'investissement à long terme;

Or. en

Amendement 186
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. rappelle que la recherche empirique sur les taxes sur les transactions financières met en évidence des risques importants de délocalisation des marchés, de réduction de la liquidité et de diminution de la qualité des marchés, et met donc en garde contre la relance des propositions de TTF à l'échelle de l'Union;

Or. en

Amendement 187
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. prend acte des avis de la Banque centrale européenne sur les prélèvements sur le secteur financier en Espagne, en Pologne, en Hongrie, en Italie, en Lituanie, en Lettonie, en Roumanie, en Slovénie et en Slovaquie, dans lesquels elle met en garde contre le fait que de tels prélèvements pourraient accroître la fragmentation du système financier européen et porter atteinte à l'égalité des règles du jeu au sein de l'Union bancaire; note en outre que ces mesures pourraient fragiliser la résistance du secteur bancaire aux chocs économiques en réduisant la capacité à constituer des réserves de capital supplémentaires pendant les périodes de forte rentabilité, et limiter potentiellement la capacité des établissements de crédit à fournir des crédits à l'économie réelle;

Or. en

Amendement 188
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. déplore que la Commission ait annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF; prie instamment la Commission de veiller à ce que toute proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union présente un plan concret visant à combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité le retrait de la proposition relative à la TTF;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 189
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. déplore que la Commission ait annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF; prie instamment la Commission de veiller à ce que toute proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union présente un plan concret visant à combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité le retrait de la proposition relative à la TTF;	***supprimé***

Or. es

Amendement 190
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***déplore que la Commission ait annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF; prie instamment*** la Commission ***de veiller à ce que toute proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union présente un plan concret visant à combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité le retrait de la proposition relative à la TTF***;	15. ***demande à*** la Commission ***d'éviter de mettre en place de nouvelles taxes sur les services financiers à l'échelle de l'Union, qui pourraient porter atteinte à l'investissement et à la compétitivité***;

Or. en

Amendement 191
Jussi Saramo

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. déplore ***que la Commission ait annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la*** proposition de TTF; ***prie instamment*** la Commission de ***veiller à ce que toute*** proposition ***de cadre cohérent pour la taxation du*** secteur financier ***de l'Union présente un plan concret visant à combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité le retrait de la proposition relative à la TTF***;	15. déplore ***vivement la décision de la Commission de retirer sa*** proposition de TTF; ***estime que, dans un contexte marqué par l'accroissement des inégalités et d'importants besoins d'investissement, l'Union devrait au contraire relancer le débat politique sur l'instauration d'une TTF à l'échelle de l'Union; demande à*** la Commission de ***présenter une nouvelle*** proposition ***s'appuyant sur les travaux antérieurs et garantissant que le*** secteur financier ***apporte une contribution juste et proportionnée aux finances publiques***;

Or. en

Amendement 192
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***déplore*** que la Commission ***ait*** annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF; ***prie instamment la Commission de veiller à ce que toute proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union présente un plan concret visant à combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité le retrait de la proposition relative à la TTF;***	15. ***reconnaît l'absence de progrès sur la proposition de TTF et prends note du fait*** que la Commission ***a*** annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF;

Or. en

Amendement 193
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***déplore*** que la Commission ***ait*** annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF; ***prie instamment la Commission de veiller à ce que toute proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union présente un plan concret visant à combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité le retrait de la proposition relative à la TTF;***	15. ***prend acte du fait*** que la Commission ***a*** annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF;

Or. de

Amendement 194
Tomáš Kubín, Jaroslava Pokorná Jermanová, Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***déplore*** que la Commission ***ait*** annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF***; prie instamment la Commission de veiller à ce que toute proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union présente un plan concret visant à combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité le retrait de la proposition relative à la TTF***;	15. ***note*** que la Commission ***a*** annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF ***en raison d'un manque de progrès dans les négociations***;

Or. en

Amendement 195
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***déplore*** que la Commission ***ait*** annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF; ***prie instamment*** la Commission ***de veiller à ce que toute proposition de cadre cohérent pour la taxation*** du secteur financier de l'Union ***présente un plan concret visant à combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité le retrait de la proposition relative à la TTF***;	15. ***note*** que la Commission ***a*** annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF; ***invite*** la Commission ***à procéder à une évaluation transparente et fondée sur des éléments concrets des possibilités en matière de taxation*** du secteur financier ***au niveau*** de l'Union***, y compris une analyse complète de leur incidence potentielle sur le fonctionnement du marché, les investissements transfrontières et la compétitivité internationale des marchés financiers de l'Union; souligne qu'une TTF serait plus efficace si elle était mise en œuvre au niveau international et qu'une action unilatérale au niveau de l'Union risque de placer les marchés financiers européens dans une situation de désavantage concurrentiel***;

Or. en

Amendement 196
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***déplore*** que la Commission ***ait*** annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF; prie instamment la Commission de ***veiller*** à ***ce que toute*** proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union ***présente un plan concret visant à combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité le retrait de la proposition relative à la TTF***;	15. ***soutient*** que la Commission ***a*** annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF; prie instamment la Commission de ***bien vouloir présenter une*** proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union***; encourage à concevoir un cadre visant à améliorer l'efficacité et la compétitivité des marchés européens des capitaux en évitant une taxation disproportionnée et en s'attachant à limiter les surtranspositions***;

Or. en

Amendement 197
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. déplore que la Commission ait annoncé***,*** dans son programme de travail pour 2026***, le retrait de la proposition de TTF***; prie instamment la Commission de veiller à ce que toute proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union présente un plan concret visant à combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité le retrait de la proposition ***relative à la TTF***;	15. déplore ***vivement*** que la Commission ait annoncé ***le retrait de la proposition de TTF de l'Union*** dans son programme de travail pour 2026***; considère que cette décision constitue, dans un contexte d'inégalités croissantes, un net recul dans les efforts visant à garantir que le secteur financier contribue de manière équitable à l'économie et à la société; rappelle le soutien constant du Parlement à une TTF ambitieuse et coordonnée au niveau de l'Union en tant qu'outil permettant de garantir que le secteur financier contribue équitablement au financement des priorités stratégiques de l'Union et à la promotion des investissements à long terme, tout en limitant les comportements spéculatifs excessifs à court terme, y compris la négociation à haute fréquence***; prie instamment la Commission de veiller à ce que toute proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union présente un plan concret ***et ambitieux*** visant à combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité le retrait de la ***TTF et à présenter sans tarder une nouvelle*** proposition ***législative établissant une taxe sur les transactions financières à l'échelle de l'Union, y compris la possibilité de l'instaurer en tant que ressource propre de l'Union***; ***demande instamment à la Commission d'envisager d'autres solutions pour une TTF ambitieuse au niveau de l'Union, y compris la coopération entre les parties intéressées;***

Or. en

Amendement 198
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***déplore*** que la Commission ***ait*** annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF; prie instamment la Commission de veiller à ce que toute proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union présente un plan concret visant à ***combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité*** le retrait de la proposition relative à la TTF;	15. ***note*** que la Commission ***a*** annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF; prie instamment la Commission de veiller à ce que toute proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union présente un plan concret visant à ***répondre au besoin d'approches alternatives, réalisables et globalement compétitives après*** le retrait de la proposition relative à la TTF;

Or. en

Amendement 199
Matthias Ecke, Evelyn Regner, Niels Fuglsang, Bruno Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. déplore que la Commission ait annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF; prie instamment la Commission de veiller à ce que toute proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union présente un plan concret visant à combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité le retrait de la proposition relative à la TTF;	15. déplore que***, faute d'efforts suffisants de la part des États membres pour parvenir à un accord tant dans le cadre de l'unanimité que de la coopération renforcée,*** la Commission ait annoncé, dans son programme de travail pour 2026, le retrait de la proposition de TTF; prie instamment la Commission de veiller à ce que toute proposition de cadre cohérent pour la taxation du secteur financier de l'Union présente un plan concret visant à combler la lacune en matière de politique fiscale qu'a suscité le

retrait de la proposition relative à la TTF;

Or. en

Amendement 200
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. soutient l'inclusion d'un cadre fiscal cohérent et harmonisé pour le secteur financier dans la proposition de «28e régime», visant à créer un environnement efficace et compétitif qui garantisse la réalisation des objectifs de l'union de l'épargne et de l'investissement;

Or. en

Amendement 201
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. insiste sur le fait que la compétitivité du secteur financier est indissociable de la compétitivité de l'économie réelle dans son ensemble; souligne qu'en raison de ses liens importants avec l'extérieur, toute charge disproportionnée sur les services financiers conduit à une augmentation du coût du capital pour les PME et à une réduction de la capacité d'investissement pour les ménages;

Or. en

Amendement 202
Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que toute proposition fiscale future devrait faire en sorte que le secteur financier apporte une contribution financière équitable, saine et simple, selon des règles claires et prévisibles; souligne que ces règles devraient préserver la stabilité et la compétitivité du marché et atténuer les coûts pour les consommateurs de détail;	***supprimé***

Or. en

Amendement 203
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que toute proposition fiscale future devrait ***faire en sorte que le secteur financier apporte une contribution financière équitable, saine et simple, selon des règles claires et prévisibles; souligne que ces règles devraient préserver la stabilité et la compétitivité du marché et atténuer les coûts pour les consommateurs de détail***;	16. souligne que toute proposition fiscale future devrait ***être pleinement conforme à l'esprit de l'union de l'épargne et de l'investissement et ne doit pas aller à l'encontre des objectifs d'une plus grande participation des particuliers aux marchés financiers et de marchés financiers européens plus intégrés, plus liquides, plus efficaces et plus profonds***;

Or. en

Amendement 204
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que toute proposition fiscale future devrait ***faire en sorte que le secteur financier apporte une contribution financière équitable, saine et simple, selon*** des règles claires et prévisibles; souligne que ces règles devraient préserver la stabilité et la compétitivité du marché et atténuer les coûts pour les consommateurs de détail;	16. souligne que toute proposition fiscale future devrait ***être fondée sur*** des règles claires***, simples*** et prévisibles; souligne que ces règles devraient préserver la stabilité et la compétitivité du marché***, faciliter l'investissement et l'activité transfrontière,*** et atténuer les coûts pour les consommateurs de détail;

Or. es

Amendement 205
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que toute proposition fiscale future devrait ***faire en sorte que le secteur financier apporte une contribution financière équitable, saine et simple, selon des*** règles claires et prévisibles; souligne que ces règles devraient préserver la stabilité et la compétitivité du marché et atténuer les coûts pour les consommateurs de détail;	16. souligne que toute proposition fiscale future devrait ***garantir que la fiscalité reste proportionnée, prévisible et favorable aux investissements et à la croissance économique dans le cadre de*** règles claires et prévisibles; souligne que ces règles devraient préserver la stabilité et la compétitivité du marché***,*** atténuer les coûts pour les consommateurs de détail ***et ne devraient pas mettre en place de nouvelles taxes sur les transactions ou d'autres mesures qui risquent de fragmenter davantage les marchés de capitaux***;

Or. en

Amendement 206
Siegbert Frank Droese

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***souligne*** que toute proposition fiscale future devrait faire en sorte que le secteur financier apporte une contribution financière équitable, saine et simple, selon des règles claires et prévisibles; souligne que ces règles ***devraient*** préserver la stabilité et la compétitivité du marché et atténuer les coûts pour les consommateurs de détail;	16. ***suggère*** que toute proposition fiscale future devrait faire en sorte que le secteur financier apporte une contribution financière équitable, saine et simple, selon des règles claires et prévisibles; souligne que ces règles ***doivent*** préserver la stabilité et la compétitivité du marché et atténuer les coûts pour les consommateurs de détail;

Or. de

Amendement 207
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que toute proposition fiscale future devrait faire en sorte que le secteur financier apporte une contribution financière équitable, saine et simple, selon des règles claires et prévisibles; souligne que ces règles devraient préserver la stabilité et la compétitivité du marché et atténuer les coûts pour les consommateurs de détail;	16. souligne que toute proposition fiscale future devrait faire en sorte que le secteur financier apporte une contribution financière équitable, saine et simple, selon des règles claires et prévisibles; souligne que ces règles devraient préserver la stabilité et la compétitivité du marché et atténuer les coûts pour les consommateurs de détail; ***souligne en particulier que les réformes devraient viser en priorité à réduire la fragmentation fiscale et les coûts de mise en conformité au sein de l'Union et éviter de remplacer les cadres fiscaux existants, y compris l'exonération de la TVA, par des taxes sectorielles supplémentaires qui pourraient imposer des charges disproportionnées à des activités, institutions ou transactions financières spécifiques et avoir des effets négatifs sur les objectifs de l'union de l'épargne et de l'investissement;***

Or. en

Amendement 208
Angelika Winzig

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que toute proposition fiscale future devrait faire en sorte que le secteur financier apporte une contribution financière équitable, saine et simple, selon des règles claires et prévisibles; souligne que ces règles devraient préserver la stabilité et la compétitivité du marché et atténuer les coûts pour les consommateurs de détail;	16. souligne que toute proposition fiscale future devrait faire en sorte que le secteur financier apporte une contribution financière équitable, saine et simple, selon des règles claires et prévisibles; souligne que ces règles devraient préserver la stabilité et la compétitivité du marché et atténuer les coûts pour les consommateurs de détail; ***insiste sur le fait que toute mesure fiscale supplémentaire ne devrait pas avoir d'incidence négative sur la capacité des institutions financières à proposer des financements, en particulier aux ménages et aux PME;***

Or. en

Amendement 209
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que toute proposition fiscale future devrait faire en sorte que le secteur financier apporte une contribution financière équitable, saine et simple, selon des règles claires et prévisibles; souligne que ces règles devraient préserver la stabilité et la compétitivité du marché et atténuer les coûts pour les consommateurs de détail;	16. souligne que toute proposition fiscale future devrait faire en sorte que le secteur financier apporte une contribution financière équitable, saine et simple, selon des règles claires***, transparentes*** et prévisibles; souligne que ces règles devraient préserver la stabilité et la compétitivité du marché et atténuer les coûts pour les consommateurs de détail;

Or. en

Amendement 210
Jussi Saramo

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (TTF) harmonisée à l'échelle de l'Union contribuerait à corriger la sous-imposition structurelle du secteur financier; met en exergue le fait qu'une telle taxe pourrait constituer une source stable et importante de recettes publiques; souligne qu'une TTF bien conçue peut contribuer à limiter les comportements spéculatifs à court terme et les transactions à haute fréquence, renforçant ainsi la stabilité financière sans porter atteinte aux investissements à long terme;

Or. en

Amendement 211
Tomáš Kubín, Jaroslava Pokorná Jermanová, Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. reconnaît qu'une TTF à l'échelle de l'Union, si elle est adoptée, pourrait rendre les produits financiers plus chers, les institutions financières répercutant les coûts liés à la TTF sur les investisseurs de détail;

Or. en

Amendement 212
Tomáš Kubín, Jaroslava Pokorná Jermanová, Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. souligne qu'en l'absence d'une TTF mondiale, une TTF à l'échelle de l'Union pourrait entraîner la délocalisation d'institutions financières de l'Union vers des pays tiers, ce qui entraînerait une diminution des recettes fiscales et de la compétitivité des institutions financières de l'Union;

Or. en

Amendement 213
Tomáš Kubín, Jaroslava Pokorná Jermanová, Pierre Pimpie, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. note que certaines études ont montré que les TTF peuvent entraîner une réduction des volumes d'échanges, ce qui aurait une incidence négative sur les recettes fiscales;

Or. en

Amendement 214
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*

17. souligne que des taxes temporaires coordonnées sur les bénéfices exceptionnels peuvent compléter la fiscalité sectorielle à long terme en générant des recettes à court terme en temps de crise sans déstabiliser les marchés ni fausser l'activité commerciale à long terme; souligne que ces taxes temporaires devraient être transparentes et proportionnées, strictement limitées dans le temps et s'appliquer uniquement aux bénéfices découlant de circonstances sans rapport avec les gains de productivité ni avec les hausses de la demande; invite la Commission à présenter une proposition législative pour l'imposition temporaire des bénéfices exceptionnels dans le secteur financier, en veillant à ce que le secteur apporte une contribution équitable et coordonnée au niveau de l'Union en période de circonstances macroéconomiques extraordinaires;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 215
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que des taxes temporaires coordonnées sur les bénéfices exceptionnels peuvent compléter la fiscalité sectorielle à long terme en générant des recettes à court terme en temps de crise sans déstabiliser les marchés ni fausser l'activité commerciale à long terme; souligne que ces taxes temporaires devraient être transparentes et proportionnées, strictement limitées dans le temps et s'appliquer uniquement aux bénéfices découlant de circonstances sans rapport avec les gains de productivité ni avec les hausses de la demande; invite	***supprimé***

la Commission à présenter une proposition législative pour l'imposition temporaire des bénéfices exceptionnels dans le secteur financier, en veillant à ce que le secteur apporte une contribution équitable et coordonnée au niveau de l'Union en période de circonstances macroéconomiques extraordinaires;

Or. en

Amendement 216
Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que des taxes temporaires coordonnées sur les bénéfices exceptionnels peuvent compléter la fiscalité sectorielle à long terme en générant des recettes à court terme en temps de crise sans déstabiliser les marchés ni fausser l'activité commerciale à long terme; souligne que ces taxes temporaires devraient être transparentes et proportionnées, strictement limitées dans le temps et s'appliquer uniquement aux bénéfices découlant de circonstances sans rapport avec les gains de productivité ni avec les hausses de la demande; invite la Commission à présenter une proposition législative pour l'imposition temporaire des bénéfices exceptionnels dans le secteur financier, en veillant à ce que le secteur apporte une contribution équitable et coordonnée au niveau de l'Union en période de circonstances macroéconomiques extraordinaires;	***supprimé***

Or. en

Amendement 217

Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que des taxes temporaires coordonnées sur les bénéfices exceptionnels peuvent compléter la fiscalité sectorielle à long terme en générant des recettes à court terme en temps de crise sans déstabiliser les marchés ni fausser l'activité commerciale à long terme; souligne que ces taxes temporaires devraient être transparentes et proportionnées, strictement limitées dans le temps et s'appliquer uniquement aux bénéfices découlant de circonstances sans rapport avec les gains de productivité ni avec les hausses de la demande; invite la Commission à présenter une proposition législative pour l'imposition temporaire des bénéfices exceptionnels dans le secteur financier, en veillant à ce que le secteur apporte une contribution équitable et coordonnée au niveau de l'Union en période de circonstances macroéconomiques extraordinaires;	***supprimé***

Or. en

Amendement 218
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que ***des*** taxes ***temporaires coordonnées*** sur les bénéfices exceptionnels ***peuvent compléter la fiscalité sectorielle à long terme en générant des recettes à court terme en temps de crise sans déstabiliser les marchés ni fausser l'activité commerciale***	17. souligne que ***les*** taxes sur les bénéfices exceptionnels ***ont des effets néfastes sur le fonctionnement du marché, fragilisent les signaux de prix pertinents et instaurent un environnement politique imprévisible qui décourage les investissements***;

à long terme; souligne que ces taxes temporaires devraient être transparentes et proportionnées, strictement limitées dans le temps et s'appliquer uniquement aux bénéfices découlant de circonstances sans rapport avec les gains de productivité ni avec les hausses de la demande; invite la Commission à présenter une proposition législative pour l'imposition temporaire des bénéfices exceptionnels dans le secteur financier, en veillant à ce que le secteur apporte une contribution équitable et coordonnée au niveau de l'Union en période de circonstances macroéconomiques extraordinaires;

Or. en

Amendement 219
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que ***des*** taxes temporaires ***coordonnées sur les bénéfices exceptionnels peuvent compléter la fiscalité sectorielle à long terme en générant des recettes à court terme*** en temps de crise ***sans déstabiliser les marchés ni fausser l'activité commerciale à long terme; souligne que ces taxes temporaires*** devraient être ***transparentes et*** proportionnées***, strictement*** limitées dans le temps ***et s'appliquer uniquement aux bénéfices découlant de circonstances sans rapport avec les gains de productivité ni avec les hausses de la demande***; invite la Commission ***à présenter une proposition législative pour l'imposition temporaire des bénéfices exceptionnels dans le*** secteur financier, en veillant à ***ce que le secteur apporte une contribution équitable et coordonnée au niveau de l'Union en période de circonstances***	17. souligne que ***les*** taxes temporaires ***adoptées*** en temps de crise devraient être ***exceptionnelles, strictement*** proportionnées, ***juridiquement claires et*** limitées dans le temps***, afin d'éviter les effets négatifs sur l'investissement, la stabilité financière, la compétitivité et le bon fonctionnement des marchés; souligne que ces mesures ne devraient pas remplacer les réformes structurelles visant à simplifier le cadre fiscal, à réduire la fragmentation et à renforcer la capacité de l'Union à mobiliser des capitaux privés***; invite la Commission, ***lorsqu'elle envisage des mesures temporaires applicables au*** secteur financier ***dans des circonstances macroéconomiques exceptionnelles, à évaluer leur incidence sur l'investissement, l'activité transfrontière, la stabilité du marché et la compétitivité***

macroéconomiques extraordinaires;	***de l'Union***, en veillant à ***ne créer en aucun cas des distorsions permanentes ou des charges disproportionnées pour l'économie***;

Or. es

Amendement 220
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que des taxes temporaires coordonnées sur les bénéfices exceptionnels peuvent compléter la fiscalité sectorielle à long terme en générant des recettes à court terme ***en temps de crise*** sans déstabiliser les marchés ni fausser l'activité commerciale à long terme; souligne que ces ***taxes*** temporaires devraient être ***transparentes*** et ***proportionnées***, strictement ***limitées*** dans le temps et s'appliquer uniquement aux bénéfices découlant de circonstances sans rapport avec les gains de productivité ni avec les hausses de la demande; invite la Commission à présenter une proposition législative pour l'imposition temporaire des bénéfices exceptionnels dans le secteur financier, en veillant à ce ***que le secteur apporte une*** contribution équitable et ***coordonnée*** au niveau de l'Union ***en période de circonstances macroéconomiques extraordinaires***;	17. ***attire l'attention sur le fait que, dans le contexte des discussions en cours sur le traitement TVA des services financiers, le secteur financier doit entre-temps apporter une contribution équitable et visible aux finances publiques, en particulier dans des périodes de circonstances macroéconomiques exceptionnelles;*** souligne que des taxes temporaires coordonnées sur les bénéfices exceptionnels peuvent compléter la fiscalité sectorielle à long terme en générant des recettes à court terme sans déstabiliser les marchés ni fausser l'activité commerciale à long terme; ***relève que ces instruments temporaires peuvent être mobilisés plus rapidement que la réforme structurelle de la TVA et peuvent donc constituer une réponse provisoire appropriée;*** souligne que ces ***instruments*** temporaires devraient être ***transparents*** et ***proportionnés***, strictement ***limités*** dans le temps et s'appliquer uniquement aux bénéfices découlant de circonstances sans rapport avec les gains de productivité ni avec les hausses de la demande; invite la Commission à présenter***, le cas échéant,*** une proposition législative pour ***un cadre européen coordonné permettant*** l'imposition temporaire des bénéfices exceptionnels dans le secteur financier, en

veillant à ce ***qu'une*** contribution équitable et ***cohérente soit apportée*** au niveau de l'Union ***avant qu'une révision globale des règles de TVA ne soit décidée***;

Or. en

Amendement 221
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. note avec inquiétude l'introduction de taxes nationales spécifiques sur les établissements financiers, en particulier lorsqu'elles sont conçues ou maintenues en dehors d'une approche coordonnée au niveau de l'Union; souligne que de telles mesures risquent d'accroître la fragmentation du marché intérieur, d'affaiblir la sécurité juridique, de fausser la concurrence et de réduire la capacité du secteur financier à orienter les capitaux vers l'économie réelle; relève donc que toute mesure fiscale applicable au secteur doit être proportionnée, temporaire lorsqu'elle répond à des circonstances exceptionnelles, et compatible avec les objectifs de l'Union en matière d'intégration du marché, d'investissement et de compétitivité;

Or. es

Amendement 222
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

17 bis. souligne que les taxes temporaires sur les bénéfices exceptionnels peuvent entraîner des distorsions, accroître l'insécurité des investisseurs et fragiliser les incitations à l'investissement à long terme, en particulier lorsque leur entrée en vigueur et leur suppression sont imprévisibles; note que la recherche[2 bis] sur l'imposition des bénéfices excédentaires met en évidence que des impôts temporaires mal conçus peuvent interagir de manière négative avec les décisions d'investissement et les incitations au transfert de bénéfices; estime par conséquent que ces mesures ne devraient pas être présentées comme une solution générale au niveau de l'Union pour le secteur financier;

[2 bis] ***https://www.imf.org/-/media/files/publications/wp/2022/english/wpiea2022187-print-pdf.pdf***

Or. en

Amendement 223
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. est préoccupé par la recommandation récurrente de la Commission visant à recourir à des incitations fiscales pour renforcer l'attrait des produits d'épargne et de retraite; souligne que les incitations fiscales sur les produits d'épargne et de retraite ont des effets contraires à l'objectif de redistribution; est d'avis que les frais plus élevés facturés aux investisseurs de détail de l'Union par rapport à leurs homologues réduisent considérablement

leurs rendements; considère que la politique fiscale n'est pas l'outil adéquat pour compenser les dysfonctionnements du modèle de distribution des produits financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 224
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. souligne que les taxes sur les bénéfices exceptionnels doivent relever exclusivement de la compétence nationale et ne doivent pas être coordonnées au niveau de l'Union;

Or. en